

**RAPPORT**

Maputo,  
Mozambique,  
29 mars -1<sup>er</sup> avril  
2006

# **Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique**

Quinzième session



Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

## SESSIONS PRÉCÉDENTES DE LA COMMISSION

1 <sup>ère</sup> session	Ibadan, Nigéria	31 octobre-7 novembre 1960
2 <sup>ème</sup> session	Lomé, Togo	20-25 janvier 1969
3 <sup>ème</sup> session	Nairobi, Kenya	7-12 février 1972
4 <sup>ème</sup> session	Bangui, République centrafricaine	22-27 mars 1976
5 <sup>ème</sup> session	Accra, Ghana	24-28 avril 1978
6 <sup>ème</sup> session	Arusha, Tanzanie	12-16 septembre 1983
7 <sup>ème</sup> session	Bamako, Mali	20-24 janvier 1986
8 <sup>ème</sup> session	Blantyre, Malawi	1-3 mai 1989
9 <sup>ème</sup> session	Kigali, Rwanda	10-14 août 1992
10 <sup>ème</sup> session	Sanbonani, Afrique du Sud	27 novembre-1er décembre 1995
11 <sup>ème</sup> session	Dakar, Sénégal	14-17 avril 1998
12 <sup>ème</sup> session	Lusaka, Zambie	27-30 mars 2000
13 <sup>ème</sup> session	Libreville, Gabon	25-29 mars 2002
14 <sup>ème</sup> session	Accra, Ghana	18-21 février 2004

**RAPPORT**

**de la**

**QUINZIÈME SESSION**

**de la**

**COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE**

**Maputo, Mozambique  
29 mars-1<sup>er</sup> avril 2006**



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS .....</b>	iii-viii
	Paragraphes
<b>INTRODUCTION .....</b>	1-4
<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	5
<b>ÉLECTION DU BUREAU .. ..</b>	6
<b>ACTIVITÉS FORESTIÈRES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION</b>	
3.1 Initiatives de la Commission et autres activités appuyées par la FAO, y compris les suites données aux demandes et recommandations formulées par la Commission à sa quatorzième session .....	7-15
3.2 Faits nouveaux concernant les initiatives et les accords internationaux sur les forêts .....	16-18
<b>MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS EN AFRIQUE: (Session spéciale)</b>	
4.1 Accès au financement pour la gestion durable des forêts (groupe de partenaires) .....	19-21
4.2 Progrès réalisés en vue de la gestion durable des forêts en Afrique: situation des forêts et de la faune sauvage et tendances régionales .....	22-31
4.3 Contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la coopération forestière régionale: le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres organisations régionales et sous-régionales (groupe de partenaires) .....	32-34
4.4 Respect de la législation forestière .....	35-36
<b>GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTÉGÉES : RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL .....</b>	
	37
<b>FORESTERIE, FAUNE SAUVAGE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ: RAPPORT DE L'ATELIER (Maputo, 27-28 mars 2006) .....</b>	
	38-39
<b>QUESTIONS RÉGIONALES SOUMISES PAR LA COMMISSION À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS (COFO) .....</b>	
	40-47
<b>AUTRES POINTS .....</b>	48-49
<b>DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION .....</b>	50
<b>ADOPTION DU RAPPORT .....</b>	51

	Pages
<b>ANNEXES:</b>	
<b>A – Ordre du jour.....</b>	11
<b>B – Liste des participants .....</b>	13
<b>C – Liste des documents .....</b>	33
<b>D – Rapport de l’Atelier sur la foresterie, la faune sauvage et la lutte contre la pauvreté .....</b>	35

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

### À L'ATTENTION DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE:

#### ACTIVITÉS FORESTIÈRES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION

##### **3.1 Initiatives de la Commission et autres activités appuyées par la FAO, y compris les suites données aux demandes et recommandations formulées par la Commission à sa quatorzième session**

1. La Commission a noté que les incendies transfrontières représentaient un danger considérable pour plusieurs pays et a recommandé aux pays d'établir des accords de coopération par le truchement des organisations sous-régionales concernées (par.9).

#### **MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS EN AFRIQUE: (*Session spéciale*) (Point 4)**

##### **4.1 Accès au financement pour la gestion durable des forêts (groupe de partenaires)**

2. La Commission a recommandé aux pays d'établir des partenariats probants entre les secteurs public et privé et de favoriser un environnement porteur à l'appui des investissements locaux dans le secteur (par.20).

##### **4.2 Progrès vers la gestion durable des forêts en Afrique: situation des forêts et de la faune sauvage et tendances régionales**

3. Reconnaissant l'importance d'informations fiables et actualisées dans la formulation des politiques, les membres de la Commission sont convenus d'améliorer, dans la limite de leurs moyens, la qualité et l'actualisation des informations sur l'état et l'utilisation des forêts (par.29).

##### **4.3 Contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la coopération forestière régionale: le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres organisations régionales et sous-régionales (*groupe de partenaires*)**

4. Les pays ont également recommandé d'améliorer, au sein des organisations sous-régionales, la coordination des politiques forestières et des politiques économiques, environnementales et sociales, afin de renforcer la contribution de la gestion durable des forêts au développement durable et à la concrétisation des engagements pertinents de la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire, y compris les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale (par.34).

##### **4.4 Respect de la législation forestière**

5. Les pays se sont accordés sur la nécessité d'améliorer le renforcement des lois forestières et de la bonne gouvernance; et à cette fin, promouvoir la coopération internationale pour supporter le commerce international du bois et des produits forestiers légalement récoltés et provenant de forêts soumises à la gestion durable. La Commission a exhorté les pays à renforcer la collaboration transfrontalière dans la lutte contre les activités forestières illicites (par.36).

## **GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTÉGÉES: RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL**

6. Notant le rôle des politiques et des lois qui aident à concrétiser des éléments essentiels de la gestion de la faune sauvage, comme la participation des communautés et du secteur privé, la Commission a recommandé aux pays d'analyser et, si nécessaire, réviser leurs politiques et lois concernant la gestion de la faune sauvage (par.37).

7. Pour traiter de la question du conflit entre l'homme et les animaux sauvages, la Commission a souligné le besoin d'une planification intégrée et participative de l'utilisation des terres (par.37).

## **FORESTERIE, FAUNE SAUVAGE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ: RAPPORT DE L'ATELIER**

8. Les participants à l'Atelier ont adopté 37 recommandations, adressées aux pays, sur les thèmes suivants (soulignés) (par.39).

- i. Création et communication d'informations sur le rôle effectif et potentiel de la foresterie et de la faune sauvage dans la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment de mettre au point des systèmes d'information, des stratégies de communication et des indicateurs quantifiables et de favoriser la prise en compte de tous les produits et services liés aux forêts et aux espèces sauvages dans la comptabilité nationale.
- ii. Renforcement de la participation des communautés grâce à des politiques et à des mécanismes assurant aux collectivités locales des bénéfices garantis.
- iii. Réplication des expériences probantes et promotion de méthodes alternatives génératrices de revenus pour une amélioration des moyens d'existence.
- iv. Renforcement des investissements et des marchés en facilitant l'accès aux micro-crédits, en favorisant le paiement des services environnementaux, en stimulant les partenariats entre les communautés, les gouvernements et le secteur privé, en renforçant les politiques commerciales et l'investissement dans le secteur forestier et en augmentant les opportunités d'ajouter de la valeur aux produits forestiers et fauniques.
- v. Renforcement des concertations avec d'autres secteurs grâce à l'adoption d'un mode opératoire dynamique. La recommandation visait également l'harmonisation des politiques relatives aux forêts et aux animaux sauvages à l'échelle des pays.
- vi. En ce qui concerne les politiques, les institutions et les législations, les recommandations mettaient l'accent sur la promotion de liens plus étroits entre les programmes forestiers nationaux et les stratégies de lutte contre la pauvreté, la création d'environnements institutionnels porteurs, la promotion des responsabilités et la nécessité pour les organisations économiques régionales de tenir compte de la foresterie et de la faune sauvage.
- vii. Il a été admis que le renforcement des capacités était indispensable à tous les niveaux d'intervention des parties prenantes et que ce renforcement devrait être axé sur des mesures permettant d'évaluer et de valoriser le rôle effectif de la foresterie et de la faune sauvage dans la lutte contre la pauvreté.



## À L'ATTENTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### **3.1 Initiatives de la Commission et autres activités appuyées par la FAO, y compris les suites données aux demandes et recommandations formulées par la Commission à sa quatorzième session**

9. La Commission a invité la FAO à mobiliser de nouvelles ressources, ainsi que des ressources supplémentaires, à l'appui des efforts déployés par les pays en vue de réformer, de moderniser et de mettre en valeur les institutions nationales chargées des forêts (par.7).

10. La Conférence régionale pour l'Afrique a recommandé à la FAO et aux partenaires concernés de poursuivre leurs travaux sur la question, afin que les citoyens et les dirigeants politiques soient mieux informés et aient une meilleure compréhension du problème (par.8).

11. Les délégués se sont félicités de la création de réseaux et de groupes de travail axés sur les incendies en Afrique subsaharienne. Ils ont exhorté la FAO à renforcer ces initiatives et à aider les pays à tirer parti au maximum des données de télédétection pour la prévention et la maîtrise des feux de brousse à différents niveaux (par.8).

12. La Commission a recommandé à la FAO de continuer de collaborer avec ses partenaires à l'élaboration du Code de gestion des incendies et de la Stratégie mondiale de renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la gestion des incendies de forêts et de porter ces deux instruments à l'attention du Comité des forêts. Les membres ont souligné la nécessité de mettre en place des formations et un soutien à la mise en œuvre des directives et de la Stratégie, une fois celles-ci adoptées. La Commission a invité la FAO et ses partenaires internationaux à soutenir le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie (par.10).

13. La Commission a recommandé à la FAO de poursuivre sa collaboration avec les organisations et institutions africaines partenaires en ce qui concerne l'élaboration d'un Code des forêts plantées et de porter ce Code à l'attention du Comité des forêts, en se fondant sur les contributions nationales, sous-régionales et régionales. Les membres ont souligné la nécessité de mettre en place des formations et un soutien à l'appui de l'application du Code, une fois celui-ci adopté. La Commission a invité la FAO et ses partenaires internationaux à soutenir le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code (par.11).

14. La Commission a demandé à la FAO de fournir une assistance d'urgence afin de faciliter l'élaboration de projets au titre du Mécanisme pour un développement propre, de manière à accéder au marché émergent du carbone. La FAO a en outre été invitée à intensifier ses efforts afin de défendre la cause des forêts lors des négociations en cours sur les changements climatiques. La Commission a en outre instamment invité la FAO à intensifier le flux de connaissances et d'informations sur les forêts et les changements climatiques, à destination du secteur forestier d'Afrique (par.15).

### **3.2. Faits nouveaux concernant les initiatives et les accords internationaux sur les forêts**

15. La Commission a invité la FAO à continuer d'informer les principaux processus internationaux sur le potentiel et les limitations de la gestion durable des forêts et à présenter les principales conclusions de la Commission lors des concertations mondiales, selon qu'il conviendrait. De plus, la Commission a demandé à la FAO d'appuyer les efforts faits par les pays africains pour coordonner leurs contributions à l'élaboration de l'instrument juridiquement non contraignant proposé dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts (par.18).

## **MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS EN AFRIQUE: (Session spéciale) (Point 4)**

### **4.1 Accès au financement pour la gestion durable des forêts (groupe de partenaires)**

16. La Commission a invité la FAO à étoffer, en collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les informations disponibles sur les modalités d'obtention de financements à l'appui de la gestion durable des forêts (par.19).

### **4.2. Progrès réalisés en vue de la gestion durable des forêts en Afrique: situation des forêts et de la faune sauvage et tendances régionales**

17. La Commission a invité la FAO à poursuivre l'Évaluation des ressources forestières mondiales en se fondant sur les éléments thématiques de la gestion durable des forêts (par. 27).

18. La Commission a recommandé à la FAO d'établir une corrélation entre ces évaluations et les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts adoptés dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) (par. 28).

19. La Commission a recommandé à la FAO de mettre à jour l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique afin de renforcer les liens entre les informations pertinentes et l'élaboration de politiques efficaces (par. 29).

20. La Commission a recommandé à la FAO de renforcer ses activités dans le domaine des évaluations forestières nationales, de simplifier la collecte et l'analyse des données grâce à l'amélioration de l'interface-utilisateur et de s'employer à mobiliser des financements supplémentaires à l'appui du renforcement des capacités nationales (par.31).

### **4.4. Respect de la législation forestière**

21. La Commission a invité la FAO à aider les pays à définir et mettre en œuvre des mesures rationnelles de lutte contre les pratiques illégales dans le secteur forestier, notamment des politiques et des législations adaptées, ainsi que le renforcement des capacités des institutions chargées des forêts. La Commission a également invité la FAO à favoriser la confrontation des expériences réalisées par différents pays dans le domaine des meilleures pratiques mises en œuvre actuellement en vue de favoriser le respect de la législation forestière (par.36).

## **GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTÉGÉES: RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL**

22. La Commission a noté l'existence et la gravité des conflits entre l'homme et la faune sauvage dans de nombreux pays africains et a recommandé à la FAO de fournir des informations et des conseils techniques, afin de permettre aux pays d'être mieux à même d'élaborer et d'appliquer des stratégies visant à prévenir ces phénomènes et à en atténuer les effets, ainsi qu'à promouvoir les meilleures pratiques (par.37).

23. La Commission a apprécié à sa juste valeur le lien entre la faune sauvage et la lutte contre la pauvreté. Notant les bénéfices substantiels que les communautés peuvent tirer de la mise en valeur fructueuse et responsable de l'écotourisme, la Commission a recommandé à la FAO de stimuler l'échange d'informations entre pays sur l'environnement juridique et les politiques générales nécessaires pour convaincre le secteur privé d'investir dans l'écotourisme (par.37).

24. La Commission a invité la FAO à privilégier une démarche axée sur les personnes dans le cadre des activités qu'elle effectue en collaboration avec les organisations et les réseaux chargés de la faune sauvage et de la conservation (par.37).

## **FORESTERIE, FAUNE SAUVAGE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ: RAPPORT DE L'ATELIER**

25. Les participants ont adopté 17 recommandations adressées à la FAO, qui est invitée à appuyer l'application des recommandations des pays (par.39).

### **QUESTIONS RÉGIONALES SOUMISES PAR LA COMMISSION À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS (COFO)**

26. Compte tenu du souhait exprimé par le Comité des forêts concernant le renforcement des commissions régionales des forêts, la Commission souhaite apporter à l'attention du COFO le dynamisme renouvelé de la Commission, comme en témoignent l'augmentation du nombre d'activités intersessions mises en œuvre ces deux dernières années et le nombre record de délégués ayant participé à la quinzième session. La Commission estime qu'il convient de noter qu'il a été possible de mettre en œuvre ces activités principalement grâce à l'engagement et aux contributions des États Membres.

27. La Commission a demandé que les réunions conjointes organisées à l'avenir par les bureaux régionaux en marge des sessions du Comité des forêts soient intensifiées, afin de disposer d'orientations permettant de faire face aux enjeux mondiaux prioritaires relatifs aux forêts.

28. La Commission s'est félicitée des efforts déployés par la FAO en vue d'attirer l'attention, à l'échelle politique, sur les questions liées aux forêts grâce aux réunions ministérielles organisées dans ce domaine. Elle également souligne le rôle décisif de la FAO dans les activités du Forum des Nations Unies sur les forêts et autres concertations mondiales, notamment ses contributions à l'élaboration d'un instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts et d'autres instruments et mécanismes permettant de renforcer la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale.

29. La Commission a instamment invité la FAO et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer d'aider les États Membres à progresser sur la voie de la gestion durable des forêts, grâce à des programmes forestiers nationaux rationnels, servant de fondement à la coordination des contributions du secteur à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur le rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. La Commission a souligné l'importance du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, qui facilite les interventions des États Membres à cet effet.

30. De plus, la Commission a souligné qu'il convenait d'étoffer la base des connaissances dans le domaine de l'application d'une gestion durable des forêts au niveau des politiques et sur le terrain et a invité la FAO à continuer d'aider les États Membres à effectuer des inventaires forestiers nationaux et des évaluations tenant compte des aspects socioéconomiques, environnementaux et intersectoriels de la foresterie.

31. Reconnaissant l'importance croissante des forêts plantées, la Commission a invité le Comité des forêts à évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration du Code relatif aux forêts plantées et à recommander des mesures appropriées.

32. Rappelant l'impact majeur des incendies sur les écosystèmes forestiers en Afrique, la Commission a invité le Comité des forêts à évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration du Code de gestion des incendies et de la Stratégie de renforcement de la coopération internationale relative à l'application du Code de gestion des incendies et à recommander des mesures appropriées.

33. Consciente de l'inquiétude de la communauté internationale concernant l'exploitation illégale des forêts et le commerce illégal de produits forestiers qui y est lié, la Commission invite la FAO à collaborer avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'apporter un soutien technique aux États Membres pour les aider à maîtriser l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui en découle.

## INTRODUCTION

1. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique a tenu sa quinzième session à Maputo (Mozambique) du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2006, à l'aimable invitation du Gouvernement du Mozambique. Y ont participé 106 représentants de 40 États Membres et États observateurs et de 3 institutions des Nations Unies, ainsi que des observateurs de 12 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales. La liste complète des participants figure à l'*Annexe B*.
2. M. R. Michael Martin, Directeur de la Division des politiques et de l'information forestières, représentait l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). M. Pape Djiby Koné, fonctionnaire régional principal chargé des forêts au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, a assumé les fonctions de Secrétaire de la Commission.
3. M. Saïd Helal, deuxième Vice-Président de la quatorzième session de la Commission, a ouvert la session et a invité M. Antonio Loureiro, représentant du maire de Maputo, à prononcer quelques mots de bienvenue. Le Président a ensuite invité M. R. Michael Martin à intervenir au nom de la FAO. Puis il a convié l'invitée d'honneur, Mme Graça Machel, à s'adresser aux participants. Dans un discours décisif adressé à la Commission, Mme Machel a exhorté les dirigeants africains à mettre en oeuvre, de toute urgence, les mesures nécessaires pour mettre un terme à la destruction des ressources forestières et de la faune sauvage. Elle a souligné que les dirigeants du continent étaient tenus d'assurer que ses ressources soient utilisées au bénéfice commun des citoyens ordinaires et non au profit exclusif d'une minorité.
4. M. Tomás Mandlate, Ministre de l'agriculture du Mozambique, a officiellement ouvert la quinzième session de la Commission, en soulignant que son gouvernement était heureux d'en être l'hôte. Il a présenté les initiatives en cours dans le domaine de la gestion communautaire des ressources naturelles et des plans de gestion des concessions d'exploitation forestière. Il a mentionné des exemples concrets d'initiatives communes prises par le gouvernement, les collectivités locales et le secteur privé et s'inscrivant dans un nouveau cadre de politiques générales et de lois ayant pour objectif l'utilisation durable des ressources et l'amélioration des moyens d'existence à l'échelle locale. Il a également insisté sur le potentiel des produits forestiers non ligneux à l'appui de la lutte contre la pauvreté et de la mise en valeur du secteur. En conclusion, il a fait valoir qu'il avait entière confiance dans les capacités de la Commission à transmettre à la FAO et aux États Membres les orientations nécessaires concernant l'utilisation durable des ressources naturelles.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1)

5. L'ordre du jour (*Annexe A*) a été adopté. La liste des documents examinés par la Commission figure à l'*Annexe C*.

## ÉLECTION DU BUREAU (Point 2)

6. Conformément aux dispositions des Articles II-1 et II-5 de son Règlement intérieur, la Commission a élu le Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur. La composition du Comité exécutif est la suivante:

Président:	M. A. Cuco (Mozambique)
Vice-Présidents:	M. A.H.A Hamid (Soudan) M. M. Cissé (Sénégal) M. B. Bezou (Congo)
Rapporteur:	M. A. Zaidi (Maroc)

## ACTIVITÉS FORESTIÈRES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION (Point 3)

### 3.1. Initiatives de la Commission et autres activités appuyées par la FAO, y compris les suites données aux demandes et recommandations formulées par la Commission à sa quatorzième session

7. L'appui apporté par la FAO et par les principaux partenaires régionaux aux initiatives prises par les membres de la Commission en vue d'une gestion durable des forêts a été présenté. Les membres ont félicité la FAO et d'autres institutions régionales de leur appui soutenu. La Commission a invité la FAO à mobiliser de nouvelles ressources, ainsi que des ressources supplémentaires, à l'appui des efforts déployés par les pays en vue de réformer, de moderniser et de mettre en valeur les institutions nationales chargées des forêts. Les membres ont signalé qu'il convenait de renforcer le soutien apporté à la mise en œuvre de leurs programmes forestiers nationaux. Ils ont souligné le rôle de premier plan joué par la société civile dans le domaine de la promotion et de la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux. La Commission a invité les partenaires internationaux à continuer de financer le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux et à augmenter leur contribution.

8. La Commission a constaté les dégâts persistants et généralisés causés aux forêts par les incendies. La Commission s'est félicitée de l'attention accordée aux incendies lors de la vingt-quatrième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue à Bamako en janvier 2006, et a soutenu sans réserve l'application des recommandations formulées lors de la Conférence, à savoir:

- La FAO, en collaboration avec les partenaires concernés, devrait s'atteler à l'élaboration de Manuels de lutte contre les incendies et fournir une formation et des équipements aux corps de pompiers villageois, comme c'est le cas dans certains pays africains.
- Les répercussions des incendies sur les émissions de carbone et les changements climatiques doivent faire l'objet d'études plus approfondies. La Conférence a recommandé à la FAO et aux partenaires concernés de poursuivre leurs travaux sur la question, afin que les citoyens et les dirigeants politiques soient mieux informés et aient une meilleure compréhension du problème.
- Les délégués se sont félicités de la création de réseaux et de groupes de travail axés sur les incendies en Afrique subsaharienne. Ils ont exhorté la FAO à renforcer ces initiatives et à aider les pays à tirer parti au maximum des données de télédétection pour la prévention et la maîtrise des feux de brousse à différents niveaux.

9. La Commission a noté que les incendies transfrontières représentaient un danger considérable pour plusieurs pays et a recommandé aux pays d'établir des accords de coopération par le truchement des organisations sous-régionales concernées.

10. Les membres ont recommandé à la FAO de continuer de collaborer avec ses partenaires à l'élaboration du Code de gestion des incendies et de la Stratégie mondiale de renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la gestion des incendies de forêts et de porter ces deux instruments à l'attention du Comité des forêts. Les membres ont souligné qu'il convenait de mettre en place des formations et un soutien à l'appui de la mise en œuvre des directives et de la Stratégie, une fois celles-ci adoptées. La Commission a invité la FAO et ses partenaires internationaux à soutenir le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie.

11. La Commission a reconnu à sa juste valeur le rôle déterminant des forêts plantées, en tant que source de bois d'industrie, de bioénergie et de produits forestiers non ligneux, et leur contribution précieuse à la création de revenus et d'emplois, à la conservation des sols, à la remise en état de cadres naturels dégradés et aux puits de carbone. La Commission a recommandé à la FAO de poursuivre sa collaboration avec les organisations et institutions africaines partenaires en ce qui concerne

l'élaboration d'un Code des forêts plantées et de porter ce Code à l'attention du Comité des forêts, en se fondant sur les contributions nationales, sous-régionales et régionales. Les membres ont souligné qu'il convenait de mettre en place des formations et un soutien à l'appui de l'application du Code, une fois celui-ci adopté. La Commission a invité la FAO et ses partenaires internationaux à soutenir le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code.

12. La Commission a pris note des retombées potentielles des changements climatiques sur la population et les forêts d'Afrique et a reconnu le rôle important des forêts du continent africain dans le cycle mondial du carbone. La Commission a été informée de l'importance que peut revêtir pour l'Afrique la question émergente des compensations accordées aux pays en développement pour la réduction des émissions dues à la déforestation.

13. Actuellement, les accords internationaux sur les changements climatiques prennent en compte les forêts et fournissent des financements pour encourager les efforts d'adaptation et d'insertion des forêts dans les programmes de communications nationales; les ressources en question proviennent du Fonds pour l'environnement mondial, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Les pays chercheront à tirer profit de ces financements et envisageront d'intégrer la mise en application du Protocole de Kyoto dans leurs programmes forestiers nationaux.

14. La Commission a pris note des modalités, problèmes et possibilités que présentait pour les projets forestiers le Mécanisme pour un développement propre.

15. La Commission a demandé à la FAO de fournir une assistance d'urgence afin de faciliter l'élaboration de projets au titre du Mécanisme pour un développement propre, de manière à accéder au marché émergent du carbone. La FAO a en outre été invitée à intensifier ses efforts afin de défendre la cause des forêts lors des négociations en cours sur les changements climatiques. La Commission a en outre instamment invité la FAO à intensifier le flux de connaissances et d'informations sur les forêts et les changements climatiques, à destination du secteur forestier d'Afrique.

### **3.2 Faits nouveaux concernant les initiatives et les accords internationaux sur les forêts**

16. La Commission a été informée de l'évolution des concertations internationales relatives aux forêts, notamment sous l'impulsion du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention sur la lutte contre la désertification. De plus, la Commission a pris connaissance des activités menées par le Partenariat de collaboration sur les forêts et a été informée de l'appui apporté par la FAO en tant que membre du Partenariat.

17. À la septième réunion du Forum des Nations Unies sur les forêts, les membres ont souligné l'importance pour l'Afrique d'adopter une position commune sur l'élaboration d'un instrument juridiquement non contraignant et sont convenus de la nécessité d'organiser des réunions sous-régionales préparatoires en vue de l'élaboration, au sein d'une réunion régionale, de la contribution de l'Afrique au dialogue international. Ils ont également proposé la tenue de consultations sous-régionales qui permettraient d'apporter leur contribution à l'élaboration du Code sur les forêts plantées.

18. La Commission a invité la FAO à continuer de sensibiliser les grandes internationales au potentiel et aux limitations de la gestion durable des forêts et à présenter les principales conclusions de la Commission lors des concertations mondiales, selon qu'il conviendrait. De plus, les membres ont demandé à la FAO d'appuyer les efforts faits par les pays africains pour coordonner leurs contributions à l'élaboration de l'instrument juridiquement non contraignant proposé dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts. La nécessité d'un engagement concerté des délégations africaines a été réitérée et les membres ont exhorté les partenaires internationaux à faire en sorte que

l'Afrique participe comme il se doit à ces processus, eu égard, en particulier, aux organisations sous-régionales et régionales.

#### **MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS EN AFRIQUE: (session spéciale) (Point 4)**

##### **4.1. Accès au financement pour la gestion durable des forêts (groupe de partenaires)**

19. Des informations sur certains des grands programmes à l'appui du développement de la foresterie en Afrique qui sont financés par des partenaires internationaux du développement, ainsi que sur les possibilités de financement et les mécanismes financiers disponibles à l'échelle multilatérale, ont été présentées à la Commission. Les pays et organismes suivants ont fait une présentation au groupe: Sénégal, Afrique du Sud, Guinée Equatoriale, Ouganda, États-Unis, Pays-Bas, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). De plus, plusieurs pays ont décrit des méthodes novatrices de financement de leurs pratiques forestières. La Commission a invité la FAO à étoffer, en collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les informations disponibles sur les modalités d'obtention de financements à l'appui de la gestion durable des forêts.

20. La Commission a pris acte du fait que de nombreux partenaires du développement délaissaient les financements destinés exclusivement à la mise en valeur des forêts au profit de méthodes budgétaires. Cette évolution doit s'accompagner d'une redéfinition des caractéristiques du secteur forestier dans les priorités nationales, d'un renforcement des relations intersectorielles et de l'intégration des questions forestières dans les cadres de planification des priorités, c'est-à-dire dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. L'importance que doivent avoir les programmes forestiers nationaux a été soulignée dans ce contexte. La Commission a recommandé aux pays d'établir des partenariats probants entre les secteurs public et privé et de favoriser un environnement porteur à l'appui des investissements locaux dans le secteur.

21. La Commission a recommandé que les partenaires au développement fassent preuve de plus de souplesse en ce qui concerne les critères appliqués pour déterminer les bénéficiaires de l'assistance internationale. Elle a également souligné que la coordination des bailleurs de fonds à l'échelle des pays était un élément décisif du succès des initiatives mises en oeuvre.

##### **4.2 Progrès réalisés en vue de la gestion durable des forêts en Afrique: situation des forêts et de la faune sauvage et tendances régionales**

22. La Commission a été informée des progrès réalisés en vue d'une gestion durable des forêts, sur la base des conclusions de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005, publiée récemment, ainsi que d'autres études de la FAO, notamment l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA). Le rapport mettait en évidence la force de l'engagement politique à l'appui de la gestion durable des forêts en Afrique, illustrée par l'attention que portent personnellement à la question plusieurs chefs d'État et ministres chargés des forêts, notamment le processus mis en œuvre en Afrique centrale par la Commission des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC). Le rapport soulignait que ces 15 dernières années, la majorité des pays africains avaient actualisé leur législation et leurs politiques forestières et que des programmes forestiers nationaux étaient mis en œuvre dans les deux tiers des pays africains.

23. Cependant, le rapport insistait également sur le fait que les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts étaient lents et mitigés. Les superficies forestières continuent de diminuer dans la plupart des pays et chaque année, la région dans son ensemble est confrontée à une perte nette de quelque 4 millions d'hectares de forêts. En outre, l'Afrique est une région subissant de lourdes pertes de forêts dues aux incendies.



24. Tout en admettant la lenteur des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts, les membres ont estimé que leurs réalisations n'étaient pas reconnues à leur juste valeur. Ils ont en outre souligné que les facteurs à l'origine de la dégradation des forêts ne cessaient de s'intensifier et ils ont demandé un renforcement de l'aide internationale au développement. Ils ont proposé la création d'un fonds fiduciaire ou d'un mécanisme de financement élargi à l'appui d'une gestion durable des forêts.

25. La Commission a confirmé l'importante contribution à la lutte contre la pauvreté qu'apporte l'emploi dans le secteur forestier non structuré et elle a aussi indiqué que si l'on prenait en compte les chiffres de la transformation secondaire et tertiaire, alors le chiffre total des emplois dans le secteur structuré pouvait être bien supérieur à celui qui figurait dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales.

26. De surcroît, plusieurs pays ont indiqué qu'ils avaient des difficultés à promouvoir la gestion durable des forêts dans les vastes zones qui ne relèvent pas de la juridiction des ministères des forêts, telles que les réserves de faune sauvage et les terres librement accessibles. Les membres ont fait état de problèmes particuliers d'incendies et d'activités illicites dans les zones transfrontalières.

27. La Commission a invité la FAO à poursuivre l'Évaluation des ressources forestières mondiales en se fondant sur les éléments thématiques de la gestion durable des forêts. Elle a cependant demandé que soient menées des consultations nationales supplémentaires dans le cadre de la préparation des futures évaluations des ressources forestières et a souligné l'importance de la prise en compte des particularités des écosystèmes, notamment le type de végétation, l'utilisation des forêts et les populations de faune sauvage.

28. La Commission a recommandé à la FAO d'établir une corrélation entre ces évaluations et les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts adoptés dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

29. Reconnaissant combien il importe de disposer d'informations fiables et actualisées pour formuler des politiques adéquates, les membres de la Commission sont convenus d'améliorer, dans la limite de leurs moyens, la qualité et l'actualisation des informations sur l'état et l'utilisation des forêts. Ils ont recommandé à la FAO de mettre à jour l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique afin de renforcer les liens entre les informations pertinentes et l'élaboration de politiques efficaces.

30. La Commission a accueilli favorablement la confirmation par l'Union internationale des institutions de recherches forestières (IUFRO) de son attachement à la recherche forestière en Afrique et a souligné l'importance de l'éducation, de la formation et de la recherche en matière de gestion durable des forêts. Elle a insisté sur la nécessité de faire en sorte que les programmes de recherche contribuent directement à la gestion durable des forêts et à la prise de décisions.

31. La Commission a également pris acte de la nécessité de renforcer les capacités d'évaluation à l'échelle nationale, en particulier en ce qui concerne les produits forestiers non ligneux. Elle a demandé à la FAO de renforcer ses activités dans le domaine des évaluations forestières nationales, de simplifier la collecte et l'analyse des données grâce à l'amélioration de l'interface-utilisateur et de s'employer à mobiliser des financements supplémentaires à l'appui du renforcement des capacités nationales.

#### **4.3 Contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la coopération forestière régionale: le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres organisations régionales et sous-régionales (*groupe de partenaires*)**

32. La Commission s'est félicitée des présentations effectuées par un groupe composé de représentants de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de spécialistes d'Afrique du Sud et de la FAO.

33. La Commission s'est également félicitée de l'intensification de l'engagement des organisations sous-régionales et des opportunités offertes par les cadres régionaux comme l'Initiative pour l'environnement du NEPAD et le volet Forestier du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD. Il a été estimé que ces évolutions étaient des étapes, à la fois positives et encourageantes, sur la voie du renforcement de la coopération régionale et sous-régionale et du rôle de la foresterie et de la faune sauvage dans le développement socioéconomique.

34. Les pays ont également recommandé d'améliorer, au sein des organisations sous-régionales, la coordination des politiques forestières et des politiques économiques, environnementales et sociales, afin de renforcer la contribution de la gestion durable des forêts au développement durable et à la concrétisation des engagements pertinents de la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire, y compris les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

#### **4.4 Respect de la législation forestière**

35. La Commission a été informée des activités régionales en cours liées au respect de la législation forestière. L'Organisation internationale des bois tropicaux et la FAO ont présenté une initiative commune axée sur les meilleures pratiques permettant de favoriser le respect de la législation dans le secteur des forêts. La COMIFAC a fait le point sur les progrès réalisés en matière d'application du Plan de convergence dans le domaine du respect de la législation forestière. Une troisième présentation a porté sur l'état d'avancement du processus d'Application des lois et la gouvernance dans les forêts d'Afrique au Ghana. En outre, le Mozambique a présenté les mesures prises par le pays, grâce à l'appui de la FAO, en vue d'élaborer et d'appliquer une stratégie participative axée sur le respect des lois forestières.

36. La Commission a invité la FAO à aider les pays à définir et mettre en œuvre des mesures rationnelles de lutte contre les pratiques illégales dans le secteur forestier, notamment des politiques et des législations adaptées, ainsi que le renforcement des capacités des institutions chargées des forêts. Les délégués ont également invité la FAO à favoriser la confrontation des expériences réalisées par différents pays dans le domaine des meilleures pratiques mises en œuvre actuellement en vue de favoriser le respect de la législation forestière. Les pays sont convenus d'améliorer l'application des législations forestières nationales et de la gouvernance et, à cet effet, de promouvoir la coopération internationale à l'appui du commerce international du bois d'œuvre et des produits forestiers issus de forêts faisant l'objet d'une exploitation légale et d'une gestion durable. La Commission a exhorté les pays à renforcer la collaboration transfrontalière dans le domaine de la lutte contre les activités forestières illégales.

#### **GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTÉGÉES: RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (Point 5)**

37. La Commission a pris note des conclusions de la seizième session du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées et a formulé deux catégories de recommandations aux États Membres de la Commission et au Comité des Forêts.

#### **Recommandations:**

##### À l'attention des États Membres de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

- i. Notant le rôle des politiques et des lois qui aident à concrétiser des éléments essentiels de la gestion de la faune sauvage, comme la participation des communautés et du secteur privé, la Commission a recommandé aux pays d'analyser, voire de réviser le cas échéant, leurs politiques et lois concernant la gestion de la faune sauvage.

- ii. Afin de faire face au problème des conflits entre l'homme et la faune sauvage, la Commission a souligné l'importance d'une planification intégrée et participative des terres.

#### À l'attention du Comité des forêts de la FAO

- iii. La Commission a noté l'existence et la gravité des conflits entre l'homme et la faune sauvage dans de nombreux pays africains et a recommandé à la FAO de fournir des informations et des conseils techniques, afin de permettre aux pays d'être mieux à même d'élaborer et d'appliquer des stratégies visant à prévenir ces phénomènes et à en atténuer les effets, ainsi qu'à promouvoir les meilleures pratiques.
- iv. La Commission a apprécié à sa juste valeur le lien entre la faune sauvage et la lutte contre la pauvreté. Notant les bénéfices substantiels que les communautés peuvent tirer de la mise en valeur fructueuse et responsable de l'écotourisme, la Commission a recommandé à la FAO de stimuler l'échange d'informations entre pays sur l'environnement juridique et les politiques générales nécessaires pour convaincre le secteur privé d'investir dans l'écotourisme.
- v. Étant donné l'importance de la faune sauvage pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, la Commission a souligné qu'il convenait de continuer de traiter dans les activités de la Commission les questions de la foresterie et de la faune sauvage de manière équilibrée.
- vi. La Commission a invité à la FAO à privilégier une démarche axée sur les personnes dans le cadre des activités qu'elle effectue en collaboration avec les organisations et les réseaux chargés de la faune sauvage et de la conservation.

### **FORESTERIE, FAUNE SAUVAGE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ: RAPPORT DE L'ATELIER (Point 6)**

38. Plus de 100 experts issus de 35 pays membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et représentants d'organisations régionales et sous-régionales, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales ont participé à l'Atelier.

39. Les participants ont adopté 37 recommandations adressées aux pays, et 17 autres recommandations à l'endroit de la FAO. Ces recommandations sont contenues dans les rapports de l'Atelier se trouvant en annexe du présent rapport. La Commission a endossé ces recommandations comme partie intégrante de ses recommandations.

### **QUESTIONS RÉGIONALES SOUMISES PAR LA COMMISSION À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS (COFO) (Point 7)**

40. Compte tenu du souhait exprimé par le Comité des forêts concernant le renforcement des Commissions régionales des forêts, la Commission souhaite appeler l'attention du Comité sur le dynamisme actuel qui est le sien, comme en témoignent l'augmentation du nombre d'activités intersessions mises en œuvre ces deux dernières années et le nombre record de délégués, largement représentatif, ayant participé à la quinzième session. La Commission estime qu'il convient de noter qu'il a été possible de mettre en œuvre ces activités principalement grâce à l'engagement et aux contributions des États Membres.

41. La Commission a demandé à ce que les réunions conjointes organisées à l'avenir par les bureaux régionaux en marge des sessions du Comité des forêts soient intensifiées, afin de disposer d'orientations permettant de faire face aux enjeux mondiaux prioritaires relatifs aux forêts.

42. La Commission s'est félicitée des efforts déployés par la FAO en vue d'attirer l'attention, à l'échelle politique, sur les questions liées aux forêts grâce aux réunions ministérielles organisées dans ce domaine. Elle souligne également le rôle décisif de la FAO dans les activités du Forum des Nations

Unies sur les forêts et autres concertations mondiales, notamment ses contributions à l'élaboration d'un instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts et d'autres instruments et mécanismes permettant de renforcer la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale.

43. La Commission a instamment invité la FAO et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer d'aider les États Membres à progresser sur la voie de la gestion durable des forêts, grâce à des programmes forestiers nationaux rationnels, servant de fondements à la coordination des contributions du secteur à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur le rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. La Commission a souligné l'importance du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, qui facilite les interventions des États Membres à cet effet.

44. De plus, la Commission a souligné qu'il convenait d'étoffer la base des connaissances dans le domaine de l'application d'une gestion durable des forêts au niveau des politiques et sur le terrain et a invité la FAO à continuer d'aider les États Membres à effectuer des inventaires forestiers nationaux et des évaluations tenant compte des aspects socioéconomiques, environnementaux et intersectoriels de la foresterie.

45. Reconnaissant l'importance croissante des forêts plantées, la Commission a invité le Comité des forêts à évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration du Code relatif aux forêts plantées et à recommander des mesures appropriées.

46. Rappelant l'impact majeur des incendies sur les écosystèmes forestiers en Afrique, la Commission a invité le Comité des forêts à évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration du Code de gestion des incendies et de la Stratégie de renforcement de la coopération internationale relative à l'application du Code de gestion des incendies et à recommander des mesures appropriées.

47. Consciente de l'inquiétude de la communauté internationale concernant l'exploitation illégale des forêts et le commerce illégal de produits forestiers qui y est lié, la Commission invite la FAO à collaborer avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'apporter un soutien technique aux États Membres pour les aider à maîtriser l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui en découle.

#### **AUTRES POINTS (Point 8)**

48. Les délégués du Malawi, au nom des participants, ont formulé leurs sincères remerciements au Gouvernement du Mozambique et au Ministère de l'Agriculture pour avoir abrité cette Session et pour l'excellente organisation mise en place. Ils ont en outre félicité la FAO pour la réussite de la Session, et ont exprimé leur reconnaissance pour tous les efforts faits pour assurer la participation des pays membres et pour la préparation d'excellentes communications techniques.

49. Le Représentant de l'Académie africaine des sciences s'est excusé pour son arrivée tardive à la réunion pour des questions de visa. Il a ensuite donné des informations sur la participation africaine à la 6<sup>ème</sup> Session du FNUF et a demandé aux pays membres et à la FAO de renforcer la CFFA comme mécanisme régional potentiel pour améliorer la contribution de l'Afrique au dialogue international sur les forêts.

#### **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 9)**

50. La Commission a pris note avec intérêt de l'offre de la délégation du Soudan d'accueillir sa 16<sup>ème</sup> session en mars/avril 2008. La délégation de l'Ouganda a également proposé son pays comme deuxième possibilité.

**ADOPTION DU RAPPORT** (Point 10)

51. Le projet de rapport de la 15<sup>ème</sup> session a été adopté par acclamation sans aucune autre discussion.



**ANNEXE A****ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du Bureau
3. Activités forestières présentant un intérêt pour la région
  - 3.1 Initiatives de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) et autres activités appuyées par la FAO, y compris les suites données aux requêtes et recommandations formulées par la Commission à sa quatorzième session
  - 3.2 Faits nouveaux concernant les initiatives et les accords internationaux sur les forêts
4. Mise en œuvre de la gestion durable des forêts en Afrique: *Session spéciale*
  - 4.1 Accès au financement de la gestion durable des forêts (*groupe de partenaires*)
  - 4.2 Progrès dans la gestion durable des forêts (en Afrique): situation des forêts et de la faune sauvage et tendances dans la région
  - 4.3 Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) grâce à la coopération régionale: Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et autres organisations régionales et sous-régionales (*groupe de partenaires*)
  - 4.4 Respect de la législation forestière
5. Gestion de la faune sauvage et des aires protégées: rapport de la seizième session du Groupe de travail
6. Foresterie, faune sauvage et lutte contre la pauvreté: rapport de l'atelier
7. Questions régionales identifiées par la Commission à porter à l'attention du Comité des forêts (COFO)
8. Autres questions
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport

**Sessions d'information et autres réunions**

1. Code pour les plantations forestières
2. Les feux dans l'interface agriculture-foresterie
  - rapport sur les résultats de la vingt-quatrième Conférence régionale pour l'Afrique
  - activités des réseaux régionaux de lutte contre les incendies de forêt
  - directives volontaires pour la gestion des incendies de forêts
3. Questions liées au changement climatique
4. Cérémonie de plantation d'arbres





**ANNEXE B****LISTE DES PARTICIPANTS****AFRIQUE DU SUD**

Tshepo MALATJI  
 Director  
 Forestry Regulation  
 Department of Water Affairs and Forestry  
 Private Bag X313  
 Pretoria 0001, South Africa  
 Tel: + 27 12 336 7271 / Fax: + 27 336 6765  
 Email: [malatjit@dwaf.gov.za](mailto:malatjit@dwaf.gov.za)

Motsamai NKOSI  
 Deputy Director  
 Bilateral and Forestry Relations  
 Private Bag X313  
 Pretoria, South Africa  
 Tel +27 1 2 336 7433 / Fax: +27 12 336 7276  
 Cell: +27 82 803 4346  
 Email: [nkosim@dwaf.gov.za](mailto:nkosim@dwaf.gov.za)

Ms. Pumeza TUNZI  
 Deputy Director  
 Forest Section Liaison  
 Water Affairs & Forestry  
 Private Bag X 93  
 Pretoria, South Africa  
 Email: [tunzip@dwaf.gov.za](mailto:tunzip@dwaf.gov.za)

Ms. Ryne AWAREW  
 PST, 94 Doodar Athd  
 Tel : + 27 11 884 9823 (H)  
 Tel: + 2711 25750 (W)  
 E-mail: [audyp@woldnew.00.za](mailto:audyp@woldnew.00.za)

Ceba MTOBA  
 Regional Director of Forestry  
 South Africa  
 Email: [mtobac@dwaf.gov.za](mailto:mtobac@dwaf.gov.za)

Simon MUNTHALI  
 Programme Director  
 African Wildlife Foundation  
 South Africa  
 Email: [smunthali@awfsa.org](mailto:smunthali@awfsa.org)

Thembelani NGAMILE  
 Deputy Director  
 Department of Water Affairs & Forestry  
 Private Bag X313  
 Pretoria, South Africa  
 Tel: + 27 12 3366728  
 Email: [ngamilet@dwaf.gov.za](mailto:ngamilet@dwaf.gov.za)

Avhashoni Renny MADULA  
 Deputy Director  
 Water Affairs and Forestry  
 Private Bag X93  
 Pretoria 0001, South Africa  
 Tel: + 27 12 336 7383  
 Email: [madular@dwaf.gov.za](mailto:madular@dwaf.gov.za)

Michael Victor PETER  
 Director  
 Forestry Technical and Information Service  
 Water Affairs and Forestry  
 Private Bag X 93  
 Pretoria 0001, South Africa  
 Tel: + 27 12 336 8282  
 Email: [peterm@dwaf.gov.za](mailto:peterm@dwaf.gov.za)

Simon MOGANETSI  
 Assistant Director  
 Water Affairs & Forestry  
 Private Bag x 313  
 Pretoria 001, South Africa  
 Tel: + 27 12 336 7486  
 Email: [moganetsi@dwaf.gov.za](mailto:moganetsi@dwaf.gov.za)

**ANGOLA**

Tomas Pedro CAETANO  
 Director General  
 Institute for Forestry Development  
 Rua Conandante Gika, No. 74  
 Luanda, Angola  
 Tel: +244 222 323 934  
 Fax: +244 222 323 934  
[florestal@netangola.com](mailto:florestal@netangola.com)  
[idf@netangola.com](mailto:idf@netangola.com)

Nkosi Luta KINGENGO  
 Head of Department (FAUND)  
 Institute for Forestry Development  
 Rua Commandante Gika N: 74  
 Luanda, Angola  
 Tel: +244222 333417  
 Fax: +244222 323417

Cruz Veloso Nazaré DOMINGOS  
 Institute for Forestry Development  
 Rua Conandante Gika, No. 74  
 Luanda, Angola  
 Tel: + 323 934/323 581  
 Fax: + 323 934

### **BÉNIN**

Colonel Pascal GBETOHO  
 Chef du Service, Suivi de la gestion de la  
 faune  
 Direction des forêts et  
 des ressources naturelles  
 B.P. 393 Cotonou, Bénin  
 Tél: + 229 21333053 / 90010521  
 Fax: + 229 21996189 / 21332283  
 Email: [gbetopas@yahoo.fr](mailto:gbetopas@yahoo.fr)

### **BOTSWANA**

Seksopo MOTSEREGANYI  
 Senior Forest Officer  
 Ministry of Environment, Wildlife  
 and Tourism  
 P.B.00424  
 Gaborone, Botswana  
 Tel: 267 3954050  
 Email: [mseksopo@gov.bw](mailto:mseksopo@gov.bw)

### **BURKINA FASO**

Lambert Georges OUEDRAOGO  
 Directeur général de la conservation  
 de la nature  
 Ministère de l'environnement  
 et du cadre de vie  
 03 B.P. 7044,  
 Ouagadougou 03, Burkina Faso  
 Tel: (226) 50357879/50357886  
 Fax: (226) 50358243  
 Email: [oulage59@yahoo.fr](mailto:oulage59@yahoo.fr)

### **BURUNDI**

Astère BARARWANDIKA  
 Directeur des forêts  
 Ministère de l'aménagement du territoire, du  
 tourisme et de l'environnement  
 BP 632 Bujumbura, Burundi  
 Tel: 257 225012 / 257 910150  
 Email: [barawandika@yahoo.fr](mailto:barawandika@yahoo.fr)

### **CAP-VERT**

Gilberto Correia Carvalho SILVA  
 Directeur des services de sylviculture  
 Direction générale de l'agriculture,  
 de la sylviculture et de l'élevage  
 Ministère de l'environnement et de  
 l'agriculture  
 C.P. 278  
 Praia, Cap-Vert  
 Tel: (238) 2647506 /2647539 /41/47  
 Email: [dss.pmf.kf@cvtelecom.cv](mailto:dss.pmf.kf@cvtelecom.cv)  
[Gilb.sliva@gmail.com](mailto:Gilb.sliva@gmail.com)

### **CONGO**

Bernard BEZOU  
 Conseiller aux forêts, Ministère de  
 l'économie forestière et de l'environnement  
 B.P. 98  
 Brazzaville, Congo  
 Tel: (242) 669448 /Fax: (242) 81 4134/36  
 Email: [bernardezou@yahoo.fr](mailto:bernardezou@yahoo.fr)

Mme Antoinette NKABI  
 Conseiller à la faune et aux aires protégées,  
 Ministère de l'économie forestière et de  
 l'environnement  
 B.P. 98 Brazzaville, Congo  
 Tel: (242) 666 8024  
 Fax: (242) 81 4134/36  
 Email: [antoinettenkabi@yahoo.fr](mailto:antoinettenkabi@yahoo.fr)

Fidèle MIALOUNDAMA  
 Professeur  
 Département de biologie et de  
 physiologie végétales  
 Faculté des Sciences  
 Université Marien Ngouabi  
 B.P. 69 Brazzaville, Congo  
 Email: [mialoundamaf@yahoo.fr](mailto:mialoundamaf@yahoo.fr)

**GABON**

Sylvain NZE NGUEMA  
Directeur, Aménagement forêt  
Ministère de l'économie forestière  
Direction générale des eaux et forêts  
B.P. 152,  
Libreville, Gabon  
Tel: +241 72 23 33  
Email: [nzenguemas@yahoo.fr](mailto:nzenguemas@yahoo.fr)

Jean TONDANGOYE  
Ingénieur des faunes, des eaux et forêts  
Ministère de l'économie forestière  
Direction générale des eaux et forêts  
B.P. 1128  
Libreville, Gabon  
Tel: +241 07 45 83 15

**GAMBIE**

Lamin BOJANG  
Deputy Director of Forestry  
Forestry Department  
No.5 Marina Parade  
Banjul, Gambia  
Tel: 22 4782  
Fax: 422 4765  
Email: [laminhawa@hotmail.com](mailto:laminhawa@hotmail.com)

**GHANA**

Bernard Yaw OFORI-FRIMPONG  
Executive Director  
Wildlife Division  
Forestry Commission  
P. O. Box Mb 239  
Accra, Ghana  
Tel: +233 21 666 129  
Email: [ofori\\_frimpong@wd.fcghana.com](mailto:ofori_frimpong@wd.fcghana.com)

Owusu Mathew ABEBRESE  
Executive Director  
Forest Services Division, Ghana  
P.O. Box 527,  
Accra, Ghana  
Tel. +233 21 777 023  
Fax +233 21 777 053  
Email: [abebmo@yahoo.com](mailto:abebmo@yahoo.com)

E.A. ABENEY  
Lecturer  
Faculty of Renewable  
Natural Resources  
Kwame Nkrumah University of  
Science & Technology  
Kumasi, Ghana  
Tel: + 233 27-745 1746/+ 233 20-836 4024  
Email: [eaabeney@yahoo.com](mailto:eaabeney@yahoo.com)

**GUINÉE**

Mohamed YANSANE  
Directeur national adjoint  
Direction nationale des eaux et forêts  
DNEF – BP 624  
Conakry, Guinée  
Tel: + 224 60 26 31 66  
Email: [fnais@yahoo.fr](mailto:fnais@yahoo.fr)

**GUINÉE ÉQUATORIALE**

Nicanor ONA MZE  
Directeur général des forêts  
Ministère de l'agriculture et forêts  
Malabo, Guinée équatoriale  
Tel: +240 27 30 13 / 09 19 13  
Fax: +240 09 31 78  
Email: [nicanorona@yahoo.es](mailto:nicanorona@yahoo.es)

**KENYA**

Hewson M. KABUGI  
Forest Coordinator - KWS Kenya  
Wildlife Service  
P.O. Box 30241 – 00100  
Nairobi, Kenya  
Tel: + 254 020-600800  
Email: [hkabugi@kws.org](mailto:hkabugi@kws.org)

David MBUGUA  
Chief Conservator of Forests  
Forestry Department  
Ministry of Environment  
and Natural Resources  
P.O. Box 30153  
Nairobi, Kenya  
Tel: + 254 20 3764753  
Fax: + 254 20 3764249  
Email: [ccf@wananchi.com](mailto:ccf@wananchi.com)

**LESOTHO**

Elias Sekoati SEKALELI  
 Director  
 Ministry of Forestry and  
 Land Reclamation  
 P.O. Box 744  
 Maseru 100, Lesotho  
 Tel: + 266 223 22754  
 Fax : + 266 310 515  
 Email: [Elias\\_Sekaleli@yahoo.com](mailto:Elias_Sekaleli@yahoo.com),  
[Forestrydepartment@leo.co.le](mailto:Forestrydepartment@leo.co.le)

Tsoeu TSELISO  
 Agriculture Project Officer  
 Lesotho Council of Non-  
 Governmental Organisations  
 Private Bag A445  
 Maseru, Lesotho  
 Tel: + 092 66 22317205  
 Fax: + 092 66 22310412  
 Email: [tselisot@lecongo.org.ls](mailto:tselisot@lecongo.org.ls)

**LIBÉRIA**

Miaway LUO-I  
 Head, Wildlife Conservation and Management  
 Forestry Development Authority  
 P. O. Box 10-3010  
 1000 Monrovia 10, Liberia  
 Tel: + 231 6 552 392  
 Email: [Miaway56@yahoo.com](mailto:Miaway56@yahoo.com)  
[Pluo95@yahoo.com](mailto:Pluo95@yahoo.com)

**MADAGASCAR**

Hiarinirina RANDRIANIZAHANA  
 Chef, Division de la recherche sur la faune,  
 la flore, et l'étude d'impact environnemental  
 Direction générale des eaux et forêts  
 Ministère de l'environnement,  
 des eaux et forêts  
 Antananarivo, Madagascar  
 Fax: + 258 1 460 060

**MALAWI**

P.E.S. MWALE  
 Forestry Department  
 P.O. Box 30 048  
 Malawi  
 Tel: + 265 1771 000 / 1 773 462  
 Fax: + 265 1 774 268

**MALI**

Félix DAKOUO  
 Directeur national de la  
 conservation de la nature  
 BP 275 Bamako, Mali  
 Tel: + 223 36 95 / 223 36 97  
 Fax: + 223 36 96  
 Email: [dakouof@yahoo.fr](mailto:dakouof@yahoo.fr)

**MAROC**

Abdelkrim ZAIDI  
 Chef de Service de la coopération  
 Haut commissariat aux eaux et forêts  
 et la lutte contre la désertification  
 Rabat, Maroc  
 Tel: +212 37763166  
 Fax: +212 37760022  
 Email: [zaidi@eauxetforets.gov.ma](mailto:zaidi@eauxetforets.gov.ma)

**MOZAMBIQUE**

Arlito CUCO  
 National Director of Forestry and Wildlife  
 Directorate of Forestry and Wildlife  
 Ministry of Agriculture  
 Maputo, Mozambique  
 Tel: + 258 1 460548  
 Fax: + 258 1 460060  
 P.O. Box 1406  
 Email: [acuco@map.gov.mz](mailto:acuco@map.gov.mz)

Mandrate Nakala ORESTE  
 Head of Planning Department  
 Directorate of Forestry and Wildlife  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box 1406  
 Maputo, Mozambique  
 Tel: + 258 1 460548  
 Fax: + 258 1 460060  
 Email: [mnakala@map.gov.mz](mailto:mnakala@map.gov.mz)

Julião Chamusse CUAMBE  
 Head  
 Forestry and Wildlife Provincial Office  
 Maputo, Mozambique  
 Email: [juchacua@yahoo.com.br](mailto:juchacua@yahoo.com.br)

António José Augusto ABACAR  
Head  
Forestry and Wildlife Provincial Office  
Maputo, Mozambique  
Email: [adcr-xaixai@teledata.mz](mailto:adcr-xaixai@teledata.mz)

Francisco Augusto PARIELA  
Wildlife Officer  
Directorate of Forestry and Wildlife  
Maputo, Mozambique  
Email: [fpariela@map.gov.mz](mailto:fpariela@map.gov.mz)

Ms. Maria Regina TORRES CRUZ  
Head, Forestry Inventory Unit  
Directorate of Forestry and Wildlife  
Maputo, Mozambique  
Email: [mariareginacruz@yahoo.com](mailto:mariareginacruz@yahoo.com)

Marcelino Caetano Semo FOLOMA  
Head, Wildlife Department  
Directorate of Forestry and Wildlife  
Maputo, Mozambique  
Email: [mfoloma@map.gov.mz](mailto:mfoloma@map.gov.mz)

Joaquim Armando MACUACUA  
Forestry Officer  
Forestry Inventory Unit-GIS Specialist  
Directorate of Forestry and Wildlife  
Maputo, Mozambique  
Email: [aa182877@yahoo.com.br](mailto:aa182877@yahoo.com.br)

Ms. Célia Maria Maurício ENOSSE  
Community Forestry Unit Officer  
Directorate of Forestry and Wildlife  
Maputo, Mozambique  
Email: [Cenosse@map.gov.mz](mailto:Cenosse@map.gov.mz)

Bartolomeu SOTO  
Director, Conservation Areas  
Directorate of Conservation Areas  
Ministry of Tourism  
Maputo, Mozambique  
Email: [mitur@virconn.com](mailto:mitur@virconn.com)

Alfonso MADOPE  
Senior Wildlife Officer  
Directorate of Conservation Areas  
Ministry of Tourism  
Maputo, Mozambique  
Email: [mitur@virconn.com](mailto:mitur@virconn.com)

Eurico da PAIXÃO  
Wildlife Officer  
Directorate of Conservation Areas  
Ministry of Tourism  
Maputo, Mozambique  
Email: [mitur@virconn.com](mailto:mitur@virconn.com)

Ms. Julieta LISSUGE  
Wildlife Officer  
Directorate of Conservation Areas  
Ministry of Tourism  
Maputo, Mozambique  
Email: [mitur@virconn.com](mailto:mitur@virconn.com)

Eurico CRUZ  
Head of Forestry Department  
Directorate of Forestry and Wildlife  
Ministry of Agriculture  
Maputo, Mozambique  
Email: [ecruz@map.gov.mz](mailto:ecruz@map.gov.mz)

Alima ISSUFO  
Senior Officer,  
Forestry Department  
Directorate of Forestry and Wildlife  
Ministry of Agriculture  
Maputo, Mozambique  
Email: [aissufo@map.gov.mz](mailto:aissufo@map.gov.mz)

Lisardo LOPES  
DNPDR, Ministry of Planning  
Maputo, Mozambique  
Tel: 827888280  
Email: [lisardolopes@yahoo.com.br](mailto:lisardolopes@yahoo.com.br)

Victorino Ameris BURAMUGE  
Directorate of Forestry and Wildlife  
Ministry of Agriculture  
Maputo, Mozambique  
Email: [Vburamuge@map.gov.mz](mailto:Vburamuge@map.gov.mz)

Armando Lucas MACOME  
Officer  
Association for the  
Development of Rural Communities  
Maputo, Mozambique  
Email: [adcr-xaixai@teledata.mz](mailto:adcr-xaixai@teledata.mz)

Henrique So Alberto CHISSANO  
ADCR  
Rua do Hospital Provincial de Gaza  
Caixa Postal 210  
Xai Xai, Gaza  
Maputo, Mozambique  
Tel: +258 22 22681  
Fax: +258 282 26781  
Email: [adcr.xaixai@teledata.mz](mailto:adcr.xaixai@teledata.mz)

Ms. Vera RIBEIRO  
Mozambique Coordinator  
GEASPHERE  
Av Mar Oa Machava (04)  
Maputo, Mozambique  
Tel: 21 491959 /Fax: 21 491989  
Email: [vera@geosphere.co.ta](mailto:vera@geosphere.co.ta)

Adolfo BILA  
Professor  
Universidade Eduardo Monlane  
Departamento de Engº Florestal  
C.P. 258  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 84 740 1189  
Email: [abila@vem.mz](mailto:abila@vem.mz)

Aristides Baptiste MUHATE  
Directorate of Forestry and Wildlife Ministry  
of Agriculture  
Maputo, Mozambique  
Email: [amuhato@map.gov.mz](mailto:amuhato@map.gov.mz)

Custódio Da Conceição MARIO  
Direcção Nacional de Gestão Ambiental  
Ministério para A Coordenação da Acção  
Ambiental  
Av. Acoroos de Lusaka 2115  
Maputo, Mozambique  
Tel: +258 21 465 299  
Fax: +258 21 465849  
Email: [custodiomaphossa@yahoo.com.br](mailto:custodiomaphossa@yahoo.com.br)

## NAMIBIE

Joseph HAILWA  
Director of Forestry  
Ministry of Agriculture, Water and  
Forestry  
Private Bag 13 346  
Windhoek, Namibia  
Tel: + 264 61-2087663  
Fax: + 264 61 -222830  
Email: [hailwaj@mawrd.gov.na](mailto:hailwaj@mawrd.gov.na)

Benedict More-Blessings LIBANDA  
Grants Manager  
Environmental Namibia Nature Foundation  
(NNF Small Grants)  
P.O. Box 245,  
Windhoek, Namibia  
Tel: + 264 61 248345  
Fax: + 264 61 248344  
Email: [bl@nnf.org.na](mailto:bl@nnf.org.na)

## NIGER

Ibro ADAMOUM  
Chef de la division peuplement naturels et  
la gestion des terroirs à la direction de  
l'environnement  
B.P. 578, Niamey, Niger  
Tel: 227 73 33 29/96 32 13  
Email: [ibroadamou@yahoo.fr](mailto:ibroadamou@yahoo.fr)

Ahmed OUMAROU  
Organisation de soutien à l'émergence  
d'initiatives locales en matières  
d'environnement et du développement durable  
B.P. 13 255  
Niamey, Niger  
Tel: + 227 72 41 69  
Email: [ahmedoumarou@yahoo.fr](mailto:ahmedoumarou@yahoo.fr)

## OUGANDA

Salvatoris BYARUGABA  
Principal Forest Officer  
Forestry Inspection Division  
Ministry of Water, Lands and Environment  
P.O. Box 27514  
Kampala, Uganda  
Tel: + 256 41 25 19 17  
Fax: + 256 41 52 19 18  
Email: [salvatoris004@yahoo.com](mailto:salvatoris004@yahoo.com)

Ms. Eunice NYIRAMAHO DULI  
Deputy Director  
Planning, Monitoring and Research  
Uganda Wildlife Authority  
Ministry of Tourism, Trade and Industry  
Kira Rd. Plot 7  
P.O. Box 3530  
Kampala, Uganda  
Tel: + 256 41 355000 / 0772717505  
Fax: + 256 41 346 291  
Email: [eunice.mahoro@uwa.or.ug](mailto:eunice.mahoro@uwa.or.ug)

Mrs. Dorothy KAGGWA  
Senior Program Officer  
Environmental Alert  
Environment and Natural Resources  
P.O. Box 11259  
Kampala, Uganda  
Tel: + 256 41 510215  
Fax: + 256 41 510547  
Email: [dkaggwa@Envalert.org](mailto:dkaggwa@Envalert.org)

## **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Stévy OYELE MINILE SAKO  
Directeur de la faune sauvage et des  
aires protégées  
Ministère des eaux, forêts, chasses & pêches  
Bangui, République Centrafricaine  
Tel: +236 50 52 60 / Fax : +236 615741  
Email: [oyelestevy@yahoo.fr](mailto:oyelestevy@yahoo.fr)

## **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Abel Léon KALAMBAYI WA  
KABONGO  
Secrétaire général à l'environnement,  
Conservation de la nature, eaux et forêts  
Kinshasa, République Démocratique du Congo

Pascal NGOY-TAKI  
Directeur des ressources  
fauniques et chasse  
Ministère de l'environnement,  
conservation de la nature, eaux et forêts  
Kinshasa, République Démocratique du Congo  
Tel: + 243 9982 440 45  
Email: [ngoy\\_pascal@yahoo.fr](mailto:ngoy_pascal@yahoo.fr)

Sébastien MALELE MBALA  
Directeur de la gestion forestière  
Ministère de l'environnement, conservation de  
la nature, eaux et forêts  
Kinshasa, République Démocratique du Congo  
Tél: +243 815 080 720  
Email: [semalele@yahoo.fr](mailto:semalele@yahoo.fr)

Mme Bilonda Brigitte MBUYI  
Ingénieur forestier et conseiller du ministre  
Ministère de l'environnement,  
conservation de la nature, eaux et forêts  
3 Av. Nyembwa Q. Don Bosco,  
C/Mont Ngafua  
Kinshasa, République Démocratique du Congo

Mbumba Célestin NYIMI  
Secrétaire Exécutif, Action Massive Rurale  
No.28, Avenue Kimwenza  
Commune Mont Ngafula  
Kinshasa, République Démocratique du Congo  
Tel: + 243 998 260 699  
E-mail: [nyimimba@yahoo.fr](mailto:nyimimba@yahoo.fr)

## **RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

Leonard P. MAYETA  
Game Officer  
Community Based Conservation and  
Wildlife Management Areas  
Ministry of Natural Resources and Tourism  
Wildlife Division, P.O. Box 1994  
Dar Es Salaam, Tanzania  
Tel: + 225 22 2866418/2866375  
Fax: + 255 22 2865836  
Email: [leonardmayeta@yahoo.com](mailto:leonardmayeta@yahoo.com)  
[director@willife.go.tz](mailto:director@willife.go.tz)

Saili M. MBUKWA  
Chief Executive Officer  
Mission for Ignorance and  
Poverty Alleviation  
P.O. Box 539  
Mbeya, Tanzania  
Tel: + 255 744 806610  
Email: [mipahq@hotmail.com](mailto:mipahq@hotmail.com)

## **RWANDA**

Claudien HABIMANA  
Directeur des forêts  
Ministère des terres, de  
l'environnement, des forêts, de l'eau,  
et des mines  
B.P. 3520  
Kigali, Rwanda  
Tel: + 250 85 510 559  
Fax: + 250 84 644  
E-mail: [habi-claudien@yahoo.fr](mailto:habi-claudien@yahoo.fr)

Martin HITIMANA  
 President,  
 ASPAPE – GWIZUMUSARURO  
 Conseil d'Administration  
 B.P. 65  
 Gitarama, Rwanda  
 Tel: 08 557968 ; 563081  
 Email: [spape2026@yahoo.com](mailto:spape2026@yahoo.com)

Emmanuel HAKIZIMANA  
 Office Rwandais du tourisme et des  
 parcs nationaux (ORTPN)  
 Planning, Research and Monitoring Manager  
 P.O. Box 905  
 Kigali, Rwanda  
 Tel: + 250 – 576 514  
 Fax: + 250 – 576 515  
 Email: [ehakizimana@rwandatourism.com](mailto:ehakizimana@rwandatourism.com)

## **SÉNÉGAL**

Matar CISSE  
 Directeur  
 Direction des eaux, forêts, chasse et de  
 la conservation des sols  
 Ministère de l'environnement et de  
 la protection de la nature  
 B.P. 1831  
 Dakar, Sénégal  
 Fax: + 221 831 01 01  
 Email: [cissematar@sentoo.sn](mailto:cissematar@sentoo.sn)

Omar DIAW  
 Point focal du Mécanisme PFN  
 Direction des eaux, forêts, chasse et  
 conservation des sols  
 B.P. 1831 Parc Forestier de Hann  
 Dakar, Sénégal  
 Tel: + 221 832 0565  
 Email: [diawumar@yahoo.fr](mailto:diawumar@yahoo.fr)

Ms. Ndeye Sene THIAM  
 Chef, Division des études  
 aménagement  
 Direction des parcs nationaux  
 Ministère de l'environnement et de la  
 protection de la nature  
 B.P. 5135  
 Dakar, Sénégal  
 Tel: + 221 6534180 / 8322309  
 Email: [dpn@sentoo.sn](mailto:dpn@sentoo.sn)  
[Ndeyesenethiam2003@yahoo.fr](mailto:Ndeyesenethiam2003@yahoo.fr)

Pape Wilil GUEYE  
 Coordinateur de la CEPS/MEPN  
 B.P. 1831  
 Dakar, Sénégal  
 Tel: + 221 865 1983  
 Fax: + 221 831 0101  
 Email: [pwgueye@yahoo.fr](mailto:pwgueye@yahoo.fr)

Ndeury DIAW  
 Chef  
 Division gestion de la faune Kolda  
 B.P.1831  
 Dakar, Sénégal  
 Fax: + 221 996 1730  
 Email: [ndeury@hotmail.com](mailto:ndeury@hotmail.com)

Abdoulaye SOW  
 Opérateur économique  
 UNCEFS  
 2304 Avenue Malick SY  
 B.P. 18155  
 Dakar, Sénégal  
 Tel: + 221 834 7021  
 Email: [uncefs@sentoo.sn](mailto:uncefs@sentoo.sn)

## **SIERRA LEONE**

Hassan MOHAMED  
 Deputy Director of Forests  
 National Commission on Environment  
 and Forestry  
 Ministry of Agriculture and  
 Food Security  
 Youyi Building, Brookfields  
 Freetown, Sierra Leone  
 Tel: + 242 036 223445  
 Email: [forestry-SI@yahoo.com](mailto:forestry-SI@yahoo.com)

## **SOUDAN**

Abdel Hamied Adam HAMID  
 Deputy Manager  
 Forest National Corporation  
 P. O. Box 658  
 Khartoum, Sudan  
 Tel: + 249-183 471 575 /76  
 Fax: + 249-183 472 659  
 Email: [abdulhamied@hotmail.com](mailto:abdulhamied@hotmail.com)



Ms. Salwa M.ABDELHAMEED  
Associate Professor  
Director, Wildlife Research Centre  
Ministry of Science & Technology  
P.O. Box 16, code 12214, Elmourda,  
Omdurman, Sudan  
Tel: + 249 9 12973159  
Fax: + 249 85 314 798 / 123 787617  
Email: [salwa39@hotmail.com](mailto:salwa39@hotmail.com)

Mohamed Elsirag FADL ALLA  
Wildlife Officer  
Ministry of Tourism and Wildlife  
Wildlife Conservation Administration  
Khartoum, Sudan  
Tel: + 249 83281174  
Email: [sudan-wildlife@yahoo.com](mailto:sudan-wildlife@yahoo.com)

Elobeid Abdel HAFIZ  
Mohamed Adam  
Sudanese Environment  
Conservation Society  
P.O. Box 2371- 1111  
Khartoum, Sudan  
Mobile: + 249 9 22 88033  
Email: [secs1975@yahoo.com](mailto:secs1975@yahoo.com)  
[anafizm@yahoo.com](mailto:anafizm@yahoo.com)

#### **TCHAD**

Ahmat AGALA  
Directeur de la protection des forêts et  
de la lutte contre la désertification  
Ministère de l'environnement et de  
l'eau  
B.P. 447, N'Djamena, Tchad  
Tel: (235) 51 50 32 / 51 31 28  
Fax: (235) 51 51 19

#### **TOGO**

Goumbéban DJALOGUE  
Directeur des eaux et forêts  
Ministère de l'environnement et des  
ressources forestières  
Direction des eaux et forêts  
B.P. 355  
Lomé, Togo  
Tel: + 228 221 46 04 / Fax: +228 222 39 24  
Cell: + 228 905 80 76  
Email: [forêts2006@yahoo.fr](mailto:forêts2006@yahoo.fr)  
[gdjalogue@yahoo.fr](mailto:gdjalogue@yahoo.fr)

#### **TUNISIE**

Saïd HELAL  
Directeur  
Direction générale des forêts  
Ministère de l'agriculture  
et des ressources hydrauliques  
30, Rue Alain Savary 1002  
Tunis, Tunisie  
Tel: + 216 71 283 727 / 98317236  
Fax: + 216 71 283 727  
Email: [said.helal@topnet.tn](mailto:said.helal@topnet.tn)

#### **ZAMBIE**

Russell MULELE  
Permanent Secretary  
Ministry of Tourism, Environment and  
Natural Resources  
P.O. Box 30575  
Lusaka, Zambia  
Tel: + 260 1 223930

Ms. Anna M.C. MASINJA  
Director of Forestry  
Forestry Department  
Ministry of Tourism, Environment,  
and Natural Resources  
P.O. Box 50 042  
Lusaka, Zambia  
Tel: + 260 1 23 43 75  
Fax: + 260 1 22 61 31  
Email: [forestry@zamnet.com](mailto:forestry@zamnet.com)  
[anna@zamnet.zm](mailto:anna@zamnet.zm)

Kennedy MUSUNGU KAMBEU  
Principal Forestry Extension Officer,  
Provincial Forestry Office  
P.O. Box 3086  
Lusaka, Zambia  
Email: [km\\_kambeu@hotmail.com](mailto:km_kambeu@hotmail.com)

Isaac LONGWE  
Manager Operation  
Zambia Wildlife Authority  
Conservation Management  
Private Bag 1  
Chilanga, Zambia  
Tel: + 260 01 278683  
Email: [isaacclongwe@yahoo.co.uk](mailto:isaacclongwe@yahoo.co.uk)

Bwalya CHENDAUKA  
Principal Forestry Extension Officer  
Forestry Department  
Provincial Forestry Office  
P.O. Box 510095  
Chipata, Zambia  
Tel: + 260 6 221778  
Fax: + 260 6 221778  
Email: [foreast@zamtel.zm](mailto:foreast@zamtel.zm)

## **ZIMBABWE**

Darlington DUWA  
General Manager  
Forestry Commission  
Ministry of Environment and Tourism  
P.O. Box H.G 139 Highlands  
Harare, Zimbabwe  
Tel: + 263 4 497621  
Fax: + 263 4 497070  
Email: [forestgm@mweb.co.zw](mailto:forestgm@mweb.co.zw)

Lloyd MUBAIWA  
Operations Manager  
Forestry Commission  
Ministry of Environment and Tourism  
P.O. Box H.G 139 Highlands  
Harare, Zimbabwe  
Email: [rumbie@forestry.co.zw](mailto:rumbie@forestry.co.zw)

**REPRÉSENTANTS DE PAYS NON MEMBRES DE LA COMMISSION****ALLEMAGNE**

Frank BRODBECK  
GTZ/South African Development Community  
Forestry Project  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 82 322 8430  
Fax: + 258 21 492323  
Email: [Frank.Brodbeck@gtz.de](mailto:Frank.Brodbeck@gtz.de)

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Timothy RESCH  
Bureau Environmental Advisor  
United States Agency for International Development  
Bureau for Africa,  
Office of Sustainable  
Development/EGEA 1300  
Pennsylvania Ave NW 4.06.054  
Washington, D.C. 20523-4600  
Tel: + 202 712 4453  
Fax: + 202 216 3166  
Email: [TResch@usaid.gov](mailto:TResch@usaid.gov)

Ms. Lauren CHITTY  
Africa Programs  
Forest Service, International Programs  
Department of Agriculture  
1099 14<sup>th</sup> St. NW, Suite 5500W  
Washington, D.C.  
Tel: + 202 273 4728  
Fax: + 202 273 4750  
Email: [lchitty@fs.fed.us](mailto:lchitty@fs.fed.us)  
[www.fs.fed.us/global](http://www.fs.fed.us/global)

**FINLANDE**

Ms. Marjaana PEKKOLA  
Counselor, Rural Development  
Embassy of Finland, Maputo  
Av. Julius Nyerere 1128  
P.O. Box 1663  
Maputo, Mozambique  
Tel: +258-21-482 405,  
Cell: +258-82-310 7360  
Fax: +258-21-491 661/ 491 662  
Email: [majaana.pekkola@tou](mailto:majaana.pekkola@tou)

Jussi VIITANEN  
Forestry Adviser  
Ministry for Foreign Affairs  
P.O. Box 176, FI-00161  
Helsinki, Finland  
Tel: + 358 40 7408976  
Fax: + 358 9 16056100  
Email: [jussi.viitanen@formin.fi](mailto:jussi.viitanen@formin.fi)

## **ROYAUME-UNI**

Simon NORFOCK  
Natural Resources Adviser  
United Kingdom Department for International Development  
Mozambique Office  
Petdio Jat, Mozambique  
Tel: + 258 82 3067890

## **REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET DE SES AGENCES SPÉCIALISÉES**

### **COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)**

Charles AKOL  
Environmental Affairs Officer  
UN Economic Commission for Africa  
P.O. Box 3001, Addis Ababa  
Ethiopia  
Tel: + 251 1 544 33 49  
Fax: + 251 1 51 03 65 (direct) or + 251 1 51 22 33  
Email: [cakol@uneca.org](mailto:cakol@uneca.org)

### **CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (UNCCD)**

Jones RUHOMBE  
Advisor  
Global Mechanism of UNCCD  
C/o Via Del Serafico, 107  
00142, Rome Italy  
Tel: + 256 772 927714  
Email: [ruhombej@nfa.org.ug](mailto:ruhombej@nfa.org.ug)

**FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS (FNUF)**

Afsa KEMITALE  
Program Officer  
Secretariat of the United Nations Forum on Forests (UNFF)  
1 UN Plaza, Room DC1-125  
New York, N.Y. 10017, USA  
Tel: + 917 367 5492  
Fax: + 917 367 3186  
Email: [kemitale@un.org](mailto:kemitale@un.org)

**OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES****COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC)**

Raymond NDOMBA NGOYE  
Secrétaire Exécutif Adjoint  
B.P. 20818  
Yaoundé, Cameroun  
Tel: +237 2213510 / 11  
Fax: +237 221 3512  
Email: [comifac2005@yahoo.fr](mailto:comifac2005@yahoo.fr) / [ndombangoye@yahoo.fr](mailto:ndombangoye@yahoo.fr)

Martin TADOUM  
Assistant Technique  
B.P. 20818  
Yaoundé, Cameroun  
Tel: +237 2213510 / 11  
Fax: +237 221 3512  
Email: [comifac2005@yahoo.fr](mailto:comifac2005@yahoo.fr)

Roger FOTEU  
Coordinateur Régional du Project d'Appui  
FAO à la COMIFAC  
B.P.1589  
Yaoundé, Cameroun  
Tel: + 237 995 6910 / 547 6429  
Email: [roger\\_foteu@yahoo.fr](mailto:roger_foteu@yahoo.fr)

**ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (OIBT)**

Jean-Claude NGUINGUIRI  
Regional Officer for Africa  
P.O. Box 329  
Libreville, Gabon  
Tel:/Fax: + 241 44 38 25  
Fax: + 241 44 54 60  
Mobile: + 241 06 68 51 20  
E-mail: [roaf.itto@internetgabon.com](mailto:roaf.itto@internetgabon.com) / [jcnguigui@ yahoo.fr](mailto:jcnguigui@ yahoo.fr)

**ORGANISATION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE  
(OCFSA)**

Philémon SELEBANGUE  
Secrétaire Permanent  
Organisation pour la conservation  
de la faune sauvage d'Afrique  
B.P. 7104  
Yaoundé, Cameroun  
Tel: + 237 9571780 / 2313740  
Fax: + 237 231 37 41  
Email: [ocfsa@yahoo.fr](mailto:ocfsa@yahoo.fr)

**UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

Malick DIALLO  
Directeur de l'Environnement  
B.P. 543  
Ouagadougou 01, Burkina Faso  
Tel: + 226 50 32 8811  
Email: [mdialo@uemoa.int](mailto:mdialo@uemoa.int)

**OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES****ACADÉMIE AFRICAINE DES SCIENCES (AAS)**

Frederick OWINO  
Representative  
African Academy of Sciences  
P.O. Box 14798  
Nairobi, Kenya  
Telephone: + 254 20 884402  
Fax: + 254 20 884406  
Email: [aas@africaonline.co.ke](mailto:aas@africaonline.co.ke) / [forin@kenyaweb.com](mailto:forin@kenyaweb.com)

**CENTRE MONDIAL SUR L'AGROFORESTERIE (ICRAF)**

John CASEY  
World Agroforestry Centre  
Country Representative, IIAM  
Mozambique  
Tel: 82 3000496  
Email: [j.casy@cgiar.org](mailto:j.casy@cgiar.org)

**CENTRE POUR LA RECHERCHE FORESTIÈRE INTERNATIONALE (CIFOR)**

Julius CHUPEZI TIEGUHONG  
Forester  
Livelihoods Programme  
B.P.2008 Messa,  
Yaoundé, Cameroon  
Tel: + 237 2237522 / 5622222  
Email: [J.tieguhong@cgiar.org](mailto:J.tieguhong@cgiar.org)

**INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES CULTURES DES ZONES TROPICALES SEMI-ARIDES (ICRISAT)**

Carios DONINGUEZ  
International Crops Research Institute for the Semi-arid Tropics  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 21 461657  
Email: [c.dminguez@cgiar.org](mailto:c.dminguez@cgiar.org)

**UNION INTERNATIONALE DES INSTITUTS DE RECHERCHE FORESTIÈRE (IUFRO)**

Michael KLEINE  
Coordinator, IUFRO-SPDC  
Mariabrunn (BFW)  
Hauptstrasse 7  
A-1140 Vienna, Austria  
Tel: + 43-1-877 0151-22  
Fax: + 43-1-877 01 51 -50  
Email: [kleine@iufro.org](mailto:kleine@iufro.org)

**UNION MONDIALE POUR LA CONSERVATION (IUCN)**

Isilda NHANTUMBO  
Coordinator Regional Forestry Programme  
Tel: + 258 21 490599  
Fax: + 258 21 490812  
Email: [isildan.iucn@tvcabo.co.mz](mailto:isildan.iucn@tvcabo.co.mz)

**PERSONNES RESSOURCE**

Mme. Mary Allen BALLO  
Secrétaire exécutif  
SAHEL ECO  
Point d'appui, Korofina  
Rue 96, Porte 737, Korofina Sud  
B.P. 3066  
Bamako, Mali  
Tel: + 223 224 44 60 / 244 60 13  
Fax: + 223 224 61 19  
Cell: +223 374 75 09  
Email: [mary.sahelco@afribone.net.ml](mailto:mary.sahelco@afribone.net.ml)

David Van SMEERDNN  
Director, Wilderness Safaris  
Windhoek, Namibia  
Tel: + 264 61 274 500  
Email: [davesvs@intervress.com.na](mailto:davesvs@intervress.com.na)

Steve THORNE  
Bioenergy Expert  
Loft 5, 138 Waterkant Street, Green Point  
Cape Town, 8005, South Africa  
Tel: + 27 21 425 1465  
Fax: + 27 21 425 1463  
Mob: + 27 82 575 2056  
Email: [steve@southsouthnorth.org](mailto:steve@southsouthnorth.org)  
url: [www.southsouthnorth.org](http://www.southsouthnorth.org)



**SECRETARIAT DU PAYS HÔTE**

Ms. Inês Ana ACÁCIO  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 1406  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 1 460548  
Fax: + 258 1 460060  
Email: [iacacio@map.gov.mz](mailto:iacacio@map.gov.mz)

Rucal Aly DAUTO  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 1406  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 1 460548  
Fax: + 258 1 460060  
Email: [rdauto@map.gov.mz](mailto:rdauto@map.gov.mz)

Ms. Sara Rafael TEMBE  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 1406  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 1 460548  
Fax: + 258 1 460060  
Email: [stembe@map.gov.mz](mailto:stembe@map.gov.mz)

Ms. Maria Ivone HUNGUANA  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 1406  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 1 460548  
Fax: + 258 1 460060  
Email: [mhanguana@map.gov.mz](mailto:mhanguana@map.gov.mz)

Ms. Helena E. MABULAMBE  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 1406  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 1 460548  
Fax: + 258 1 460060  
Email: [hmabulambe@map.gov.mz](mailto:hmabulambe@map.gov.mz)

Alima ISSUFO  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 1406  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 1 460548  
Fax: + 258 1 460060  
Email: [aissufo@map.gov.mz](mailto:aissufo@map.gov.mz)

Ms. Alice Isabel NGONA  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 1406  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 1 460548

Muino TAQUIDIR  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 1406  
Maputo, Mozambique  
Tel: + 258 1 460548  
Fax: + 258 1 460060  
Email: [mtaquidir@map.gov.mz](mailto:mtaquidir@map.gov.mz)

**SECRETARIAT DE LA FAO**

Michael MARTIN  
Director  
Forestry Policy and Information Division  
Forestry Department  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel : + 39 06 570 54628  
Fax : + 39 06 570 55514  
Email: [michael.martin@fao.org](mailto:michael.martin@fao.org)

Ms. Eva MULLER  
Chief, Forestry Policy and Institutions Service  
Forestry Department  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel : +39 06 570 54628  
Fax : +39 06 570 55514  
Email : [eva.muller@fao.org](mailto:eva.muller@fao.org)

Pape Djiby KONE  
Senior Forestry Officer  
Regional Office for Africa  
Secretary, African Forestry and Wildlife  
Commission  
FAO Regional Office for Africa  
P.O. Box 1628 Accra, Ghana  
Tel: + 233 21 675000 Ext. 3202/3198  
Fax: + 233 21 668427  
Email: [pape.kone@fao.org](mailto:pape.kone@fao.org)

Douglas WILLIAMSON  
Forestry Officer (Wildlife and Protected Area  
Management)  
Secretary, Working Party on Forestry, Wildlife  
and Protected Areas  
Forest Conservation Service  
Forestry Department  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 54628  
Fax: +39 06 570 55514  
Email: [douglas.williamson@fao.org](mailto:douglas.williamson@fao.org)

Eduardo MANSUR  
Forestry Officer (National Forest Programmes)  
Forestry Policy and Institutions Service  
Forestry Department  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 54628  
Fax: +39 06 570 55514  
Email: [eduardo.mansur@fao.org](mailto:eduardo.mansur@fao.org)

Dieter SCHOENE  
Senior Forestry Officer (Forests and Climate  
Change)  
Forest Conservation Service  
Forestry Department  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 55077  
Fax: +39 06 570 55514  
Email: [dieter.schoene@fao.org](mailto:dieter.schoene@fao.org)

Paul FOU DA-ONAMBELE  
Senior Information Officer  
Regional Office for Africa  
P.O. Box 1628  
Accra, Ghana  
Email: [paul.foudaonambele@fao.org](mailto:paul.foudaonambele@fao.org)

Peter LOWE  
Forestry Conservation Officer  
FAO Sub-regional Office for  
Southern & East Africa  
11th floor, Old Mutual Centre,  
Harare, Zimbabwe  
Office: +263-4-791407 ext 221  
Mobile: +263-91-428527  
Email: [peter.lowe@fao.org](mailto:peter.lowe@fao.org)

Fernando SALINAS  
National Forest Officer  
Regional Office for Africa  
P.O. Box 1628  
Accra, Ghana  
Email: [fernando.salinas@fao.org](mailto:fernando.salinas@fao.org)

Atse YAPI  
Forest Planning Officer  
Regional Officer for Africa  
P.O. Box 1628  
Accra, Ghana  
Email: [atse.yapi@fao.org](mailto:atse.yapi@fao.org)

Ms Lonneke BAKKER  
Associate Professional Officer  
(Wildlife and Protected Areas)  
Regional Office for Africa  
Regional Office for Africa  
P.O. Box 1628  
Accra, Ghana  
Email: [lonneke.bakker@fao.org](mailto:lonneke.bakker@fao.org)

Ms. Patricia TENDI  
Meetings Officer  
Forestry Information and Liaison Service  
Forestry Department  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 54309  
Fax: +39 06 570 55317  
Email: [patricia.tendi@fao.org](mailto:patricia.tendi@fao.org)

Ms. Francisca PENUKU  
Bilingual Secretary  
Regional Office for Africa  
P.O. Box 1628  
Accra, Ghana  
Email: [francisca.penuku@fao.org](mailto:francisca.penuku@fao.org)

Jeevanandhan DURAISAMY  
FAO Community Forestry Officer  
Directorate of Forestry and Wildlife  
Ministry of Agriculture  
2° Andar, Praça Dos Herois Moçambicanos,  
C.P.1928  
Maputo, Mozambique  
Mobile: + 258.82.777023  
Ph: + 258.1.460036 / 460096/491136  
Fax: +2 58.1.460060/ 491906/491431  
E mail: [jeeva.duraisamy@tvcabo.co.mz](mailto:jeeva.duraisamy@tvcabo.co.mz); &  
[jduraisamy@map.gov.mz](mailto:jduraisamy@map.gov.mz)  
web: [www.fao.org](http://www.fao.org) & [www.map.gov.mz](http://www.map.gov.mz)

Ms. Patricia NICOLAU  
Programme Officer for Rural Development  
and Natural Resources  
FAO Representation in Mozambique  
R. Mukumbura 285  
Maputo, Mozambique  
Email: [patricia.nicolau@fao.org](mailto:patricia.nicolau@fao.org)

Ms. Silvia CUAMBE  
Operations Officer  
FAO Representation in Mozambique  
R. Mukumbura 285  
Maputo, Mozambique  
Email: [silvia.cuambe@fao.org](mailto:silvia.cuambe@fao.org)

Ms. Benvinda LOPES  
Travel Clerk  
FAO Representation in Mozambique  
R. Mukumbura 285  
Maputo, Mozambique  
Email: [benvinda.lopes@fao.org](mailto:benvinda.lopes@fao.org)



## ANNEXE C

## LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
1	FO:AFWC/2006/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire
3.1	FO:AFWC/2006/3.1	Initiatives de la Commission et autres activités appuyées par la FAO, y compris les suites données aux requêtes et recommandations formulées par la Commission à sa quatorzième session
3.2	FO:AFWC/2006/3.2	Faits nouveaux concernant les initiatives et les accords internationaux sur les forêts
4.1	FO:AFWC/2006/4.1	Accès au financement de la gestion durable des forêts
4.2	FO:AFWC/2006/4.2	Progrès dans la gestion durable des forêts en Afrique et supplément en couleurs
4.3	FO:AFWC/2006/4.3	Contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) grâce à la coopération régionale: le NEPAD et d'autres organisations régionales et sous-régionales
4.4	FO:AFWC/2006/4.4	Respect de la législation forestière
10	FO:AFWC/2006/ Projet de rapport	Projet de rapport de la quinzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (distribution en cours de session)
<b>Documents d'information</b>		
	FO:AFWC/2006/Inf.1	Note d'information sur le Mozambique
	FO:AFWC/2006/Inf.2	Calendrier provisoire
	FO:AFWC/2006/Inf.3	Liste des documents
	FO:AFWC/2006/Inf.4.1	Code pour les plantations forestières
	FO:AFWC/2006/Inf.4.2	Les feux dans l'interface agriculture-foresterie
	FO:AFWC/2006/Inf.5	Forêts et changement climatique en Afrique: faire face aux enjeux



## ANNEXE D

**Rapport de l'Atelier FAO sur la foresterie, la faune sauvage et la réduction de la pauvreté**

Maputo, Mozambique, 27-28 mars 2006

**1. INTRODUCTION**

L'atelier régional sur la foresterie, la faune sauvage et la réduction de la pauvreté en Afrique a été organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et accueilli par le Ministère de l'agriculture du Gouvernement de Mozambique les 27 et 28 mars 2006 à Maputo, Mozambique, parallèlement à la 15<sup>e</sup> session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et à la 16<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées.

Provenant de toutes les sous-régions d'Afrique et d'au-delà, ont participé à l'atelier plus de 100 experts appartenant à 35 pays, au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et à d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, au secteur privé et à des organisations non gouvernementales.

L'atelier a été présidé par M. Bartolomeu Soto, Président de la 16<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées. Les groupes de travail ont été animés par Mme Isilda Nhantumbo de l'UICN et M. Jean-Claude Nguinguiri de l'OIBT. Eduardo Mansur et Eva Muller de la FAO ont agi en qualité de preneurs de notes de l'atelier. Les résultats des débats du groupe de travail ont été présentés par M. Said Helal de Tunisie et Mme Doroty Kaggwa d'Ouganda.

L'objectif de l'atelier était d'accroître la prise de conscience des liens qui unissent la foresterie et la faune sauvage à la réduction de la pauvreté et d'identifier des actions aptes à maximiser leurs contributions à cet objectif.

Une présentation introductive faite par l'UICN a mis en évidence d'une part les possibilités de la foresterie et de la faune sauvage de contribuer à la réduction de la pauvreté en Afrique et, d'autre part, les défis à relever. Lui ont fait suite trois études de cas relatifs à différents pays de la région : Sahel ECO a présenté ses expériences concernant la promotion des petites entreprises forestières communautaires de Tomini, Mali ; le CIFOR a examiné les impacts de la commercialisation de *Prunus africanus* (cerisier africain) sur la réduction de la pauvreté au Cameroun ; et Wilderness Safaris, une compagnie privée d'écotourisme axé sur la faune sauvage, a présenté ses expériences dans le domaine de la conservation à assise communautaire et de la réduction de la pauvreté dans la région d'Afrique australe.

Les présentations ont créé le cadre pour les débats qui se sont déroulés dans deux groupes de travail parallèles et ont porté sur les questions suivantes :

- Obstacles qui s'opposent actuellement à une contribution plus efficace des forêts et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté en Afrique.
- Changements en matière de politique, législatifs et institutionnels nécessaires pour permettre aux pays africains de renforcer le rôle de la foresterie et de la faune sauvage dans la réduction de la pauvreté
- Recommandations à la CFFSA sur les mesures les plus urgentes que devront prendre les pays et la FAO pour renforcer le rôle de la foresterie et de la faune sauvage dans la réduction de la pauvreté en Afrique.

Les recommandations ont été ratifiées par la 15<sup>e</sup> session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique.

## 2. PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Les débats se sont déroulés autour des groupes de questions suivants qui ont été jugés cruciaux vis-à-vis de la foresterie, la faune sauvage et la réduction de la pauvreté :

- Informations sur les contributions actuelles et potentielles de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté
- Participation communautaire
- Investissements et marchés
- Dialogue avec d'autres secteurs
- Politiques, institutions et législation
- Création de capacités

### 2.1 Questions et contraintes

#### 1) Informations sur les contributions actuelles et potentielles de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté

- Manque de données sur l'évaluation des produits et services forestiers autres que le bois
- Gestion des informations insuffisante pour atteindre les responsables des politiques, les communautés locales, le secteur privé et les autres parties prenantes
- Manque de preuves/données concrètes capables de démontrer la contribution de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté (emploi, revenu rural, etc.) et de convaincre les hommes politiques de l'importance d'en tenir compte
- Manque d'informations sur l'ampleur de la contribution de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté ; malgré les bons exemples existants aucune collecte systématique de données n'est réalisée
- Manque d'informations sur la collecte et les systèmes de commercialisation des PFNL
- Manque d'informations techniques, sur la régénération des plantes médicinales par exemple
- Lorsque sont réalisées des évaluations des contributions actuelles et potentielles de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté, les informations souvent ne sont pas synthétisées à l'intention des hommes politiques et des décideurs.

#### 2) Participation communautaire

- Représentation inadéquate des parties prenantes locales y compris les communautés
- Manque de compréhension des avantages tangibles et intangibles procurés par les forêts et la faune sauvage
- Partage des avantages
- Manque de prise en compte des besoins des communautés locales en matière de gestion des forêts et des parcs nationaux
- Insécurité de tenure des terres et des forêts ; manque d'accès aux ressources des populations locales
- Gestion des conflits
- Appréhension du savoir indigène



### 3) Investissements et marchés

- Prix établis par les acheteurs et non les producteurs
- Manque de connaissance de la valeur des produits et services forestiers autres que le bois
- Manque de connaissance des débouchés et des chaînes commerciales
- Manque d'investissements dégagant une plus-value (transformation, fabrication)
- Manque de discrimination des marchés et des financiers
- Manque de financement pour les communautés
- Manque de technologies adaptées aux conditions africaines

### 4) Dialogue avec d'autres secteurs

- Faible visibilité du secteur forestier et de la faune sauvage dans la réduction de la pauvreté
- Manque de liens avec d'autres secteurs intéressés directement à la réduction de la pauvreté et au développement rural (santé, éducation, assainissement, approvisionnement en eau, etc.)
- Manque de planification globale et intégrée (intersectorielle) au niveau du gouvernement

### 5) Politiques, institutions et législation

- Politiques et cadre juridique pour la foresterie et la faune sauvage: certains devraient faire l'objet d'une formulation ou d'une révision, la plupart exigent une mise en œuvre améliorée
- Bureaucratie et réglementation excessive
- Centralisation qui interdit les contributions adéquates de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté
- Manque de communication des résultats de la recherche aux communautés et aux responsables des politiques
- Manque de volonté et d'appui politiques
- Manque de politiques en matière forestière et de faune sauvage harmonisées dans et entre les pays
- Corruption et manque de transparence
- Usage impropre des ressources forestières et en faune sauvage lorsqu'elles sont abondantes; les mesures ne sont prises que lorsqu'elles viennent à manquer

### 6) Création de capacités

- Manque de capacités parmi les techniciens en matière de collecte des données, d'analyse et de diffusion des informations
- Manque de capacité de traiter de questions que les forestiers connaissent peu, comme l'évaluation des ressources naturelles
- Manque de capacités des techniciens non forestiers de comprendre les questions forestières
- Manque de capacités au niveau communautaire de s'engager pleinement dans des initiatives de cogestion
- Manque des capacités techniques et des ressources humaines nécessaires pour étendre le secteur forestier aux produits et services autres que le bois

## 2.2 RECOMMANDATIONS

### **Informations sur les contributions actuelles et potentielles de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté**

#### Recommandations à l'intention des pays:

- Faire connaître les politiques, règlements et plans d'action aux populations à tous les niveaux, y compris leur traduction dans les langues locales
- Promouvoir l'établissement de systèmes d'information sur les forêts et la faune sauvage qui tiennent compte de l'évaluation et de la comptabilisation correctes des produits et services forestiers
- Mieux sensibiliser l'opinion publique aux produits et services forestiers autres que le bois par le biais des médias, des ONG ou de stratégies intérieures de communication
- Sensibiliser les hommes politiques et les responsables des politiques aux contributions de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté, afin de rehausser l'image de ces derniers et d'améliorer la compréhension des avantages qu'ils procurent à l'économie
- Élaborer des indicateurs mesurables pour évaluer la contribution de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté

#### Recommandations à l'intention de la FAO:

- Promouvoir le dialogue régional pour renforcer le partage des informations et des expériences et l'harmonisation des politiques, y compris en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles transfrontières
- Aider les pays à élaborer des critères et indicateurs pour évaluer les contributions de la foresterie et de la faune sauvage à la réduction de la pauvreté
- Fournir un appui aux projets de terrain nationaux pour générer des données sur les produits des forêts et de la faune sauvage et leurs marchés
- Aider les pays à rehausser l'image de la foresterie et de la faune sauvage en promouvant des activités au niveau sous-régional et en soutenant les pressions politiques en faveur du secteur des forêts et de la faune sauvage, par des campagnes publicitaires, par exemple.

### **Participation communautaire**

#### Recommandations à l'intention des pays:

- Mettre au point des politiques et mécanismes qui garantiront aux communautés locales la sécurité des bénéfices tirés des forêts et de la faune sauvage
- Fournir un surcroît de soutien aux femmes engagées dans la gestion des forêts et de la faune sauvage pour promouvoir le partage des avantages
- Multiplier les expériences réussies qui créent des avantages directs pour les communautés
- Adopter une approche plus officielle et mieux axée sur l'entreprise pour encourager la participation des communautés locales à la gestion forestière durable
- Promouvoir de nouvelles formes de création des revenus pour améliorer les moyens d'existence
- Aider les communautés à créer des produits commercialisables en appréhendant le savoir indigène
- Adapter la recherche en matière forestière et de faune sauvage aux besoins des populations et notamment au thème de la réduction de la pauvreté

Recommandations à l'intention de la FAO:

- Promouvoir la diffusion de méthodes réussies pour encourager la participation communautaire à la gestion des forêts et de la faune sauvage

**Investissements et marchés**Recommandations à l'intention des pays:

- Accroître les occasions de réaliser une plus-value et éviter l'exportation des matières premières
- Promouvoir le paiement des services environnementaux, notamment aux communautés qui les ont générés
- Examiner les possibilités qu'ont les pays africains de bénéficier du commerce du charbon
- Faciliter l'accès au (micro)crédit et autres possibilités d'investissement pour améliorer la qualité des produits et services forestiers
- Promouvoir le commerce dans la région africaine et renforcer la coopération sud-sud
- Appliquer des mesures visant à rendre plus compétitif le secteur forestier informel
- Encourager les partenariats économiques entre les communautés, le secteur privé et le gouvernement
- Mettre en place des arrangements de partage des avantages tirés du tourisme axé sur la faune sauvage entre le gouvernement et les communautés
- Éliminer dans les politiques et la législation les éléments qui dissuadent le secteur privé à investir dans la foresterie et la faune sauvage

Recommandations à l'intention de la FAO:

- Promouvoir le transfert de technologie afin de dégager une plus-value et favoriser l'utilisation de bonnes pratiques
- Aider les pays à approfondir les nouvelles occasions de réduction de la pauvreté qui se présentent, comme le paiement des services environnementaux

**Dialogue avec d'autres secteurs**Recommandations à l'intention des pays:

- Planifier le développement rural d'une façon intégrée, en tenant compte du lien qui unit les forêts et la faune sauvage aux autres secteurs (santé, eau, éducation, etc.)
- Adopter une approche plus intersectorielle et établir activement des liens avec d'autres secteurs
- Harmoniser les politiques et la législation concernant les forêts et la faune sauvage au niveau du pays car ces secteurs sont souvent rattachés à des ministères distincts

Recommandations à l'intention de la FAO:

- Appuyer le dialogue intersectoriel aux niveaux international, régional et sous-régional
- Continuer à aider les organisations régionales dans leurs activités forestières et relatives à la faune sauvage et étendre l'aide aux autres sous-régions
- Aider les pays à réviser leurs politiques agricoles et de sécurité alimentaire vis-à-vis des forêts.

## **Politiques, institutions et législation**

### Recommandations à l'intention des pays:

- Créer un environnement institutionnel favorable à la mise en œuvre des politiques et stratégies existantes
- Promouvoir des liens plus vigoureux entre les programmes forestiers nationaux et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté
- Promouvoir la responsabilité afin d'accroître l'affectation de fonds aux secteurs des forêts et de la faune sauvage
- Ratifier et mettre en œuvre des protocoles convenus relatifs aux forêts et à la faune sauvage aux niveaux régional et sous-régional
- Les organisations économiques sous-régionales d'Afrique devront s'occuper de questions concernant les forêts et la faune sauvage et harmoniser les politiques relatives
- Formuler une législation sur la privatisation et la décentralisation apte à favoriser l'établissement de partenariats économiques entre les communautés et le secteur privé

### Recommandations à l'intention de la FAO:

- Aider les pays africains qui n'ont pas encore de programme forestier national actif auquel participent toutes les parties prenantes
- Renforcer la position des secteurs des forêts et de la faune sauvage dans les organisations sous-régionales africaines
- Aider les pays à formuler et mettre en place des cadres stratégiques et juridiques relatifs à la foresterie et la faune sauvage

## **Création de capacités**

### Recommandations à l'intention des pays:

- Préparer et former des forestiers pour évaluer les multiples contributions des forêts et de la faune sauvage à la société et à l'environnement
- Dispenser une formation aux responsables des politiques d'autres secteurs pour leur permettre de s'attaquer à des problèmes relatifs aux forêts et à la faune sauvage
- Promouvoir une coopération accrue entre les institutions de recherche et d'éducation africaines, notamment sur des questions relatives au changement climatique, aux technologies appropriées, etc.
- Promouvoir la révision des programmes d'étude en matière d'enseignement et de formation pour y inclure les liens unissant la forêt et la faune sauvage à la réduction de la pauvreté
- Créer des capacités parmi les communautés en matière de compétences administratives et de commercialisation
- Tirer parti des leçons apprises par le biais de projets et assumer la responsabilité du suivi

### Recommandations à l'intention de la FAO:

- Appuyer la collaboration entre institutions africaines de recherche et d'éducation, en matière de changement climatique, technologies appropriées, etc.
- Continuer de s'impliquer sur les questions portant sur la faune sauvage
- Aider les pays à renforcer leurs capacités afin de mieux évaluer les produits et services forestiers
- Soutenir la formation professionnelle et les centres de formation dans la région

**Recommandations générales**

- a) Ce n'est pas la première fois que sont examinées les questions identifiées, mais elles n'ont pas été suffisamment approfondies à ce jour. Sur la base de cette conclusion, les pays et la FAO devraient surveiller la mise en œuvre des recommandations convenues.
- b) Les pays et la FAO devraient donner leur soutien au rôle trans-sectoriel des organisations de la société civile en affrontant les questions susmentionnées relatives aux forêts, à la faune sauvage et à la réduction de la pauvreté
- c) La grippe aviaire peut avoir d'importants impacts négatifs sur les moyens d'existence des sociétés africaines, notamment des ruraux pauvres. La FAO et ses partenaires devraient aider les pays africains à s'attaquer à ce problème pressant. Les éléments environnementaux de la grippe aviaire devront être recherchés.



## MEMBRES DE LA COMMISSION

Afrique du Sud  
Algérie  
Angola  
Bénin  
Botswana  
Burkina Faso  
Burundi  
Cameroun  
Cap-Vert  
Congo  
Côte d'Ivoire  
Egypte  
Ethiopie  
France  
Gabon  
Gambie  
Ghana  
Guinée  
Guinée-Bissau  
Guinée équatoriale  
Jamahiriya arabe libyenne  
Kenya  
Lesotho  
Libéria  
Madagascar

Malawi  
Mali  
Maroc  
Maurice  
Mauritanie  
Mozambique  
Namibie  
Niger  
Nigéria  
Ouganda  
République centrafricaine  
République démocratique du  
Congo  
République Unie de Tanzanie  
Rwanda  
Sénégal  
Sierra Leone  
Soudan  
Swaziland  
Tchad  
Togo  
Tunisie  
Zambie  
Zimbabwe

Vertical line 1

Vertical line 2

Vertical line 3

Vertical line 4

Vertical line 5